

mondépartement⁰⁴

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

Rapport de Madame Eliane BARREILLE
Présidente du Conseil départemental

24 JUIN 2022

SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE	5
A. La situation financière des départements en 2021	5
B. Les résultats du compte administratif 2021	5
C. Le détail de l'évolution des recettes de fonctionnement du budget principal.....	6
D. Les charges de gestion du budget principal	8
E. Les taux de réalisation	10
F. L'épargne et l'investissement	11
DETAIL DES REALISATIONS PAR SERVICE OU POLITIQUE.....	13
LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES.....	13
A. LA DIRECTION DES FINANCES, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES ACHATS	13
B. LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DES USAGES NUMÉRIQUES.....	18
C. LA COMMUNICATION.....	21
D. LE SERVICE CONTROLE DE GESTION, EVALUATION, QUALITE	21
E. LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	22
LE POLE SOLIDARITES, CULTURE ET EDUCATION	25
LA DIRECTION DES SOLIDARITES	25
A. LES AFFAIRES SOCIALES	27
B. L'INSERTION.....	31
LA DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	34
A. LE SERVICE DES COLLEGES.....	34
B. LE SERVICE EDUCATION, JEUNESSE ET SPORTS.....	36
LA DIRECTION DE LA CULTURE.....	38
A. LA CULTURE.....	38
B. LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE.....	42
C. LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'ARCHEOLOGIE	43
D. LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES.....	45
POLE DEVELOPPEMENT DURABLE ET TERRITOIRES.....	46
A. L'ENVIRONNEMENT.....	46
B. L'EQUIPEMENT RURAL ET L'ENERGIE.....	47
C. L'ECONOMIE.....	47
D. LE TOURISME	47
E. L'AGRICULTURE	48
F. L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 04.....	49
G. LES STRATEGIES D'AMENAGEMENT TERRITORIAL.....	49
H. LA VOIRIE.....	53

I. LES BATIMENTS ET LA LOGISTIQUE.....	56
LES BUDGETS ANNEXES.....	59
A. LE MUSEE DE SALAGON	59
B. LE MUSEE DE PREHISTOIRE DES GORGES DU VERDON DE QUINSON.....	61
C. LE LABORATOIRE DEPARTEMENTAL VETERINAIRE.....	62
GLOSSAIRE	63
ETATS DE REALISATIONS PAR SECTEUR	65

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de sa troisième partie consacrée aux Départements, je sou mets à votre Assemblée le **compte administratif du Département des Alpes-de-Haute-Provence pour l'exercice budgétaire 2021**.

Le document qui vous est présenté traduit l'exécution du budget départemental en dépenses et en recettes.

Je vous précise que l'Assemblée devra délibérer après l'adoption du compte administratif sur l'affectation du résultat.

PRESENTATION GENERALE

A. La situation financière des départements en 2021

La situation financière des départements a évolué en 2021 sous l'effet combiné de plusieurs facteurs.

Premièrement, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, la structure des recettes fiscales des départements a évolué. Depuis 2021, ils perçoivent une fraction de TVA à la place de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)¹.

Deuxièmement, dans ce contexte évolutif, les départements ont bénéficié d'une forte progression de leurs recettes fiscales, notamment une hausse importante du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Cette tendance a été alimentée par le volume élevé des transactions immobilières dans un contexte de niveau très bas des taux d'intérêt.

Troisièmement, les dépenses des départements ont été maîtrisées, notamment les dépenses sociales, du fait d'un recul du nombre de bénéficiaires du RSA, après la hausse intervenue en 2020.

Quatrièmement, enfin, la poursuite de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a continué de produire ses effets.

Ces tendances, ont également impacté le Département des Alpes de Haute-Provence.

B. Les résultats du compte administratif 2021

La situation financière du Département des Alpes de Haute Provence reste solide et les ratios financiers sains.

Le compte administratif 2021 du Département, tous budgets confondus², se solde par un **résultat de fonctionnement de plus de 61 M €**, en progression de 72 % par rapport à l'exercice précédent (36 M€).

	Budget principal	Musée de Salagon	Musée de Quinson	Laboratoire
Dépenses de fonctionnement y/c opérations d'ordre	211 207 361,55 €	958 674,45 €	1 056 526,20 €	814 180,20 €
Recettes de fonctionnement y/c opérations d'ordre	256 941 409,55 €	958 674,45 €	1 056 526,20 €	821 290,99 €
Résultat de fonctionnement 2020 dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de fonctionnement 2020 recettes	16 093 546,15 €	0,00 €	0,00 €	20 707,00 €
Résultat de fonctionnement 2021	61 827 594,15 €	0,00 €	0,00 €	27 817,79 €

Source : DFAJA

Cette évolution est en partie la conséquence de **recettes de fonctionnement** en augmentation de 9,7 % par rapport à l'exercice précédent (soit + 23 M€), tandis **que les dépenses** de fonctionnement ont été réduites de 0,5 %.

¹ Elle est égale au produit issu des bases de TFPB 2020 au taux de 2019 complété des compensations de TFPB 2020 et d'une part supplémentaire de 250 millions d'euros destinée aux territoires les plus fragiles pour remplacer le fonds de stabilisation, soit un montant d'environ 15 milliards d'euros. La part de TVA augmentera comme la TVA nationale de l'année en cours à partir de 2022.

² Budget principal et budgets annexes des Musées de Salagon, de Quinson et du Laboratoire vétérinaire départemental.

Cette tendance se retrouve sur le budget principal (voir tableau ci-dessous).

	2020	2021
Dépenses de fonctionnement	212 336 123,60 €	211 207 361,55 €
Recettes de fonctionnement	234 028 175,76 €	256 941 409,55 €
Résultat de fonctionnement reporté	14 362 761,10 €	16 093 546,15 €
Résultat de fonctionnement	36 054 813,26 €	61 827 594,15 €

Source : DFAJA, (budget principal seul)

Sur la **section d'investissement**, le besoin de financement est de **14 M€, en réduction par rapport à 2020 (18 M€)**. Ce résultat est lié à une diminution de 6 % des dépenses réelles d'investissement en 2021 (soit plus de 3 M€) et à des recettes qui ont progressé fortement par rapport à l'exercice précédent (+ 32 %, soit 14 M€), avec notamment le doublement du FCTVA perçu par le Département, qui passe de 2,5 M€ en 2020 à 5,2 M€ en 2021. Cette progression s'explique en partie par le versement par l'Etat, en 2021, de crédits relevant du FCTVA de l'exercice précédent. Une fois retraité de ce décalage dans le temps, le FCTVA est passé de 3,4 M€ à 4,2 M€.

	2020	2021
Dépenses d'investissement	60 047 041,14 €	56 360 213,85 €
Recettes d'investissement	45 926 283,43 €	60 652 748,02 €
Résultat d'investissement reporté	- 4 639 992,40 €	-18 760 750,11 €
Résultat d'investissement	- 18 760 750,11 €	- 14 468 215,94 €

Source : DFAJ, 18/03/2021

De ce qui précède, il ressort que le **résultat global** de l'exercice 2021 (47 M€) **est en nette augmentation, de 30 M€**, par rapport à l'exercice 2020 (17 M€).

	2020	2021	Evol. 2020-2021
<i>Résultat de fonctionnement 2021</i>	36 054 813,26 €	61 827 594,15 €	
<i>Résultat d'investissement 2021</i>	- 18 760 750,11 €	- 14 468 215,94 €	
Résultat global	17 294 063,15 €	47 359 378,21 €	+ 174 %

Source : DFAJA

Après prise en compte des reports de 2020 (restes à réaliser, RAR), l'excédent global du budget principal est de 45 M€ sur l'exercice 2021. Ce résultat fera l'objet d'une affectation sur laquelle je vous demanderai de vous prononcer par vote de l'Assemblée, une fois qu'aura été adopté le présent compte administratif.

C. Le détail de l'évolution des recettes de fonctionnement du budget principal

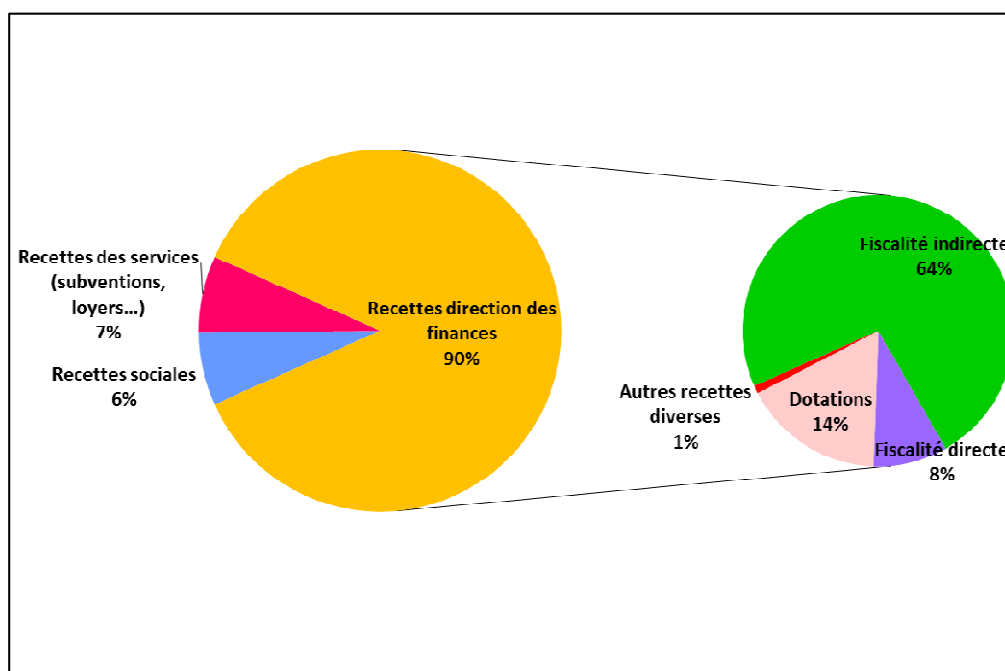
Les recettes de fonctionnement (227 M€)³, comme présentées ci-dessus, sont en nette augmentation. Cette situation correspond à une tendance de moyen terme, comme illustré par exemple au cours des trois derniers exercices (plus de 12 % d'augmentation sur cette période), présentés dans le tableau ci-dessous.

³ Hors opérations d'ordre, ces recettes sont de 251 M€ en 2021, 227 M€ en 2020, 221 M€ en 2019.

	2019	2020	2021	Evol. 2019-2021
Recettes de fonctionnement	227 668 134,81 €	234 028 175,76 €	256 941 409,55 €	12,8 %

Source : DFAJA

En 2021, 90 % de nos recettes sont directement suivis par la Direction des Finances, des Affaires Juridiques et des Achats, correspondant, dans leur grande majorité, à des produits fiscaux. Le poids de la fiscalité indirecte est passé de 40 % en 2020 à 64 % en 2021, suite au remplacement de la taxe sur le foncier bâti par une fraction de TVA et du fait de la progression des DMTO.



Source : DFAJA

Entre 2019 et 2021, les produits de fiscalité indirecte ont progressé de 84 %, tandis que la diminution des produits de fiscalité directe est de 74 % et les produits des dotations sont restés stables (voir tableau ci-dessous).

Recettes	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evol. 2019-2021
Fiscalité indirecte	86 866 200,71 €	90 328 974,17 €	159 679 651 €	84 %
Contributions directes	73 929 373,00 €	75 737 502,00 €	19 147 444 €	-74 %
Dotations	36 324 903,82 €	37 123 698,00 €	36 564 296 €	1 %

Source : DFAJ, 18/03/2021

Cette forte progression est tout d'abord liée à la **dynamique des DMTO**, dans un contexte inédit marqué par un fort rebond des transactions immobilières depuis la seconde moitié de 2020. **Les DMTO ont progressé de 50 % depuis 2019 et, surtout, de 40 % entre 2020 et 2021.** Selon les données du ministère de l'économie et des finances, les Alpes de Haute-Provence ont connu, entre 2019 et 2021, la deuxième plus forte hausse de l'assiette des DMTO (53 %), après celle dont a bénéficié le département de l'Yonne (55 %).

Cette tendance est liée à l'attractivité de notre territoire, au maintien de la solvabilité des ménages malgré l'impact de la crise sanitaire et au maintien de taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas. Ces facteurs pourraient toutefois ne pas perdurer, dans un contexte de probable remontée des taux et de risque de réduction de la solvabilité des ménages, sous le double effet de l'impact de la crise sanitaire et de la progression de l'inflation. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des encaissements de cette recette, au cours de la période 2019-2021.

Recette	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evol. 2019-2021
DMTO	27 034 423,19 €	29 165 742,81 €	40 474 974,00 €	50 %
DMTO taxe additionnelle	176 047,76 €	148 343,51 €	427 596,67 €	143 %
Sous-total DMTO	27 210 470,95 €	29 314 086,32 €	40 902 570,67 €	50 %

Source : DFAJ

En revanche, après un effet substantiel, de l'ordre de + 600 k€, en 2020, de la réforme de la péréquation horizontale assise sur les DMTO (fusion de trois fonds⁴), le produit issu de ce dispositif a reflué en 2021.

Recette	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Fds de solidarité	1 038 050,00 €	-	
Fds de soutien interdépart. FSID	6 133 497,00 €	-	
DMTO péréquation	3 617 421,00 €	-	
Fonds péréquation DMTO	-	11 342 260,00 €	10 813 176,00 €
Sous-total fonds de péréquation	10 788 968,00 €	11 342 260,00 €	10 813 176,00 €

Source : DFAJ, 18/03/2021

Enfin, dans une moindre mesure, la hausse des produits de fiscalité indirecte est liée à l'évolution des taxes spéciales sur les contrats d'assurance (qui augmentent globalement de 9 % entre 2019 et 2021).

Recette	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evol. 2019-2021
TSCA (art 52)	15 805 836,68 €	16 383 410,61 €	16 953 584,17 €	7 %
TSCA (art 53)	3 284 217,71 €	3 394 409,86 €	3 512 766,17 €	7 %
TSCA Compensation TP (art 77)	11 280 752,57 €	11 773 246,40 €	12 506 400,76 €	11 %
Sous-total TSCA	30 370 806,96 €	31 551 066,87 €	32 972 751,10 €	9 %

Source : DFAJ, 18/03/2021

L'analyse détaillée des recettes est présentée dans la suite de ce rapport.

D. Les charges de fonctionnement du budget principal

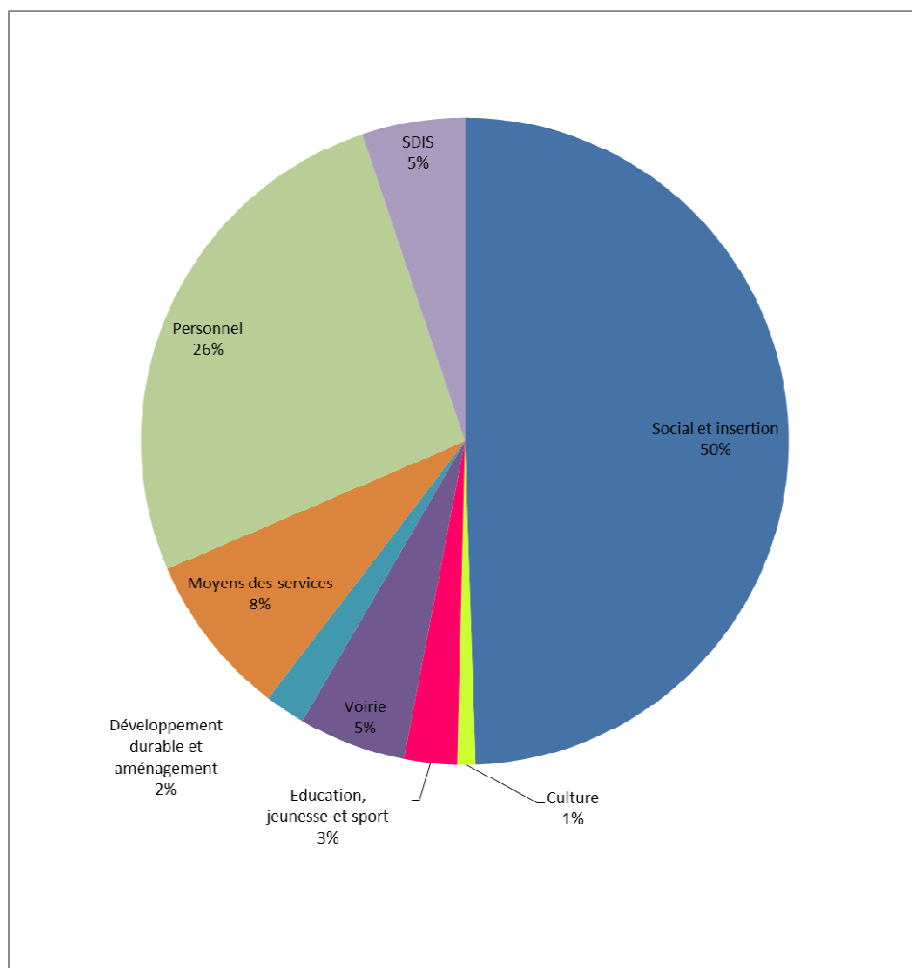
Les charges de gestion correspondent aux dépenses de fonctionnement (hors opérations d'ordre), desquelles sont déduits les intérêts de la dette. Sur la période 2019-2021, leur progression s'est limitée à 2 % (soit 1% par an).

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evol 2019-2021
Dépenses totales de fonctionnement	209 579 476,99 €	212 336 123,60 €	211 207 361,55 €	1%
Dépenses d'ordre de fonctionnement	22 571 074,47 €	22 111 190,02 €	20 765 336,61 €	-8%
Dépenses réelles de fonctionnement	187 008 402,52 €	190 224 933,58 €	190 442 024,94 €	2%
Intérêts dette	2 667 356,05 €	2 031 608,58 €	1 817 000,65 €	-32%
= Charges de gestion	184 341 046,47 €	188 193 325,00 €	188 625 024,29 €	2%

Source : DFAJA

Les dépenses réalisées au titre du poste « Social et Insertion » (94 M€ en 2021) représentent la moitié de nos charges de gestion.

⁴ Fonds de péréquation DMTO, fonds de solidarité entre les départements (FSD) et fonds de soutien interdépartemental (FSID).



Source : DFAJA

Au cours de la période 2019-2021, l'évolution des principaux postes de dépenses est présentée dans le tableau suivant. **Les dépenses afférentes aux affaires sociales et à l'insertion progressent globalement de 4 %.**

Les charges de personnel⁵, pour leur part, passent de 48,8 M€ en 2019 à 50,1 M€ en 2021, soit une progression de 2,5 %. Bien que soumises à un glissement vieillesse technicité (GVT)⁶ positif, la maîtrise des effectifs a permis de contenir les dépenses. Le détail de l'évolution de ce poste est présenté dans la suite de ce rapport.

⁵ Entendues comme l'ensemble des dépenses mandatées aux chapitres 011, 012, 016, 017, comptes 65 et 67 par la DRH.

⁶ Le GVT est une notion de variation de la masse salariale à effectif constant. Un GVT positif correspond à l'augmentation individuelle du coût de la rémunération d'un agent public découlant d'un avancement quasi-automatique sur sa grille indiciaire (composante « Vieillesse ») et d'un changement de grade ou de corps (« Technicité »).

SECTEURS D'ACTIVITE	Dépenses de fonctionnement			
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	EVOL 2019-2021
- Affaires sociales	64 484 536 €	65 831 664 €	66 583 437 €	3,3%
- Insertion	25 957 266 €	27 953 523 €	27 641 330 €	6,5%
- Culture	1 892 084 €	2 040 323 €	1 717 817 €	-9,2%
- Education	3 718 171 €	3 581 147 €	3 583 580 €	-3,6%
- Restauration scolaire	1 357 318 €	1 099 512 €	1 182 418 €	-12,9%
- Sport et Jeunesse	276 538 €	309 309 €	267 357 €	-3,3%
- Voirie départementale	10 179 215 €	9 425 789 €	10 184 493 €	0,1%
- Architecture et Bâtiments	2 745 153 €	2 810 689 €	2 660 123 €	-3,1%
<i>dont moyens généraux y compris garage</i>	<i>990 858 €</i>	<i>1 220 749 €</i>	<i>957 017 €</i>	<i>-3,4%</i>
- Environnement	732 180 €	767 076 €	520 599 €	-28,9%
- Equipement rural	1 375 147 €	857 722 €	468 358 €	-65,9%
- Agriculture/Forêt	231 469 €	151 614 €	248 000 €	7,1%
- Tourisme	2 067 254 €	2 255 733 €	2 410 378 €	16,6%
- Habitat	12 196 €	12 196 €	12 196 €	0,0%
- Europe	8 008 €	28 036 €	37 303 €	365,8%
- Contractualisation territoriale	67 792 €	197 948 €	37 761 €	-44,3%
- Personnel	48 871 906 €	48 976 042 €	50 115 765 €	2,5%

Source : DFAJA

E. Les taux de réalisation

Au 31 décembre 2021, les taux de réalisation en mouvements budgétaires sont de 88 % en dépenses et de 105 % en recettes, toutes sections confondues. Ces taux sont en progression au cours de la période 2019-2021.

	Budget voté 2021	Budget réalisé 2021	Taux de réalisation 2021	Taux de réalisation 2020	Taux de réalisation 2019
DEPENSES	303 679 301,01 €	267 567 575,40 €	88 %	84%	87%
RECETTES	301 771 584,43 €	317 594 157,57 €	105 %	87%	95%

Source : DFAJA

L'évolution des taux de réalisation des dépenses et des recettes de fonctionnement, relativement stable sur longue période (cf. tableau ci-dessous), n'appelle pas de remarque particulière. Des pourcentages supérieurs à 100 signalent la perception de recettes non prévues au stade des prévisions.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement	96%	97%	97%	97%	94%	89 %
Taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement	101%	103%	102%	105%	98%	100 %

Source : DFAJA

En revanche, une évolution plus marquée des réalisations en investissement est à relever. Ainsi, en dépenses, le taux de réalisation a tendance à s'éroder sur longue période, tout en restant de bonne tenue (plus de 71%).

La réduction constatée en 2021 s'explique par plusieurs facteurs. L'écart entre les dépenses d'investissement réalisées et celles qui avaient été prévues au budget 2021, d'un montant de 14 M€, s'explique pour moitié, 7 M€, par des crédits inscrits au budget au titre de dépenses imprévues qui n'ont pas été utilisés. En outre, certaines opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale ont connu des retards d'exécution, dus en particulier à la COVID, par exemple pour des bâtiments en matière culturelle ou d'éducation. Enfin, des subventions d'investissement votées en 2021 soit n'ont pas donné lieu à une demande de versement par leurs bénéficiaires, par exemple l'intervention en faveur du SDIS (1,2 M€), soit ont été partiellement réalisées, comme en matière de contrats territoriaux, d'équipement rural, d'agriculture et d'environnement (1,3 M€).

En recettes, le mouvement inverse se produit (87 % en 2015, 94 % en 2019). Cette évolution est liée à la perception de recettes exceptionnelles, non prévues au stade de l'établissement du budget.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement hors dette	89%	90%	87%	74%	78%	71 %
Taux de réalisation des recettes réelles d'investissement hors dette	87%	100%	108%	126%	92%	94 %

Source : DFAJ

F. L'épargne et l'investissement

La notion d'épargne, ou « capacité d'autofinancement » (CAF), recouvre trois composantes :

- L'épargne de gestion est constituée du solde des recettes de fonctionnement une fois couvertes les charges de gestion,
- L'épargne « brute » (CAF brute) correspond à l'épargne de gestion dont sont déduits les intérêts de la dette,
- L'épargne « nette », est l'épargne brute retraitée de l'annuité en capital de la dette.

Ces indicateurs mesurent la capacité de notre collectivité à dégager un surplus (correspondant à une épargne nette positive), pouvant être affecté à la couverture des dépenses d'équipement.

Au cours de la période 2019-2021, notre épargne nette passe de 16,9 M€ à 46,8 M€, en raison d'une progression très limitée des charges de gestion (+ 2,3 %) par rapport à celle des recettes de fonctionnement (+ 13,4 %), de la forte diminution des charges d'intérêts (- 31,9 %) et du recul des dépenses liées au remboursement du capital de notre dette⁷.

	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	221 268 654,73 €	227 273 943,12 €	250 865 745,13 €
Recettes réelles et mixtes de foncti	221 375 272,13 €	227 732 732,92 €	250 996 942,13 €
Cessions	106 617,40 €	458 789,80 €	131 197,00 €
Charges de gestion	184 341 046,47 €	188 193 325,00 €	188 625 024,29 €
Dépenses réelles et mixtes de fonc	187 008 402,52 €	190 224 933,58 €	190 442 024,94 €
Intérêts de la dette	2 667 356,05 €	2 031 608,58 €	1 817 000,65 €
Epargne de gestion	36 927 608,26 €	39 080 618,12 €	62 240 720,84 €
Epargne brute	34 260 252,21 €	37 049 009,54 €	60 423 720,19 €
Amortissement de la dette	17 497 057,38 €	13 392 260,00 €	13 821 183,94 €
Dépenses avances	720,00 €	320 000,00 €	0,00 €
Recettes Avances	184 940,89 €	175 238,75 €	158 772,87 €
Epargne nette	16 947 415,72 €	23 511 988,29 €	46 761 309,12 €

Source : DFAJA

⁷ En 2019, la ligne « amortissement de la dette », dont le montant est nettement supérieur à celui de 2020, tient compte du remboursement anticipé d'un emprunt (2 333 33,44 €).

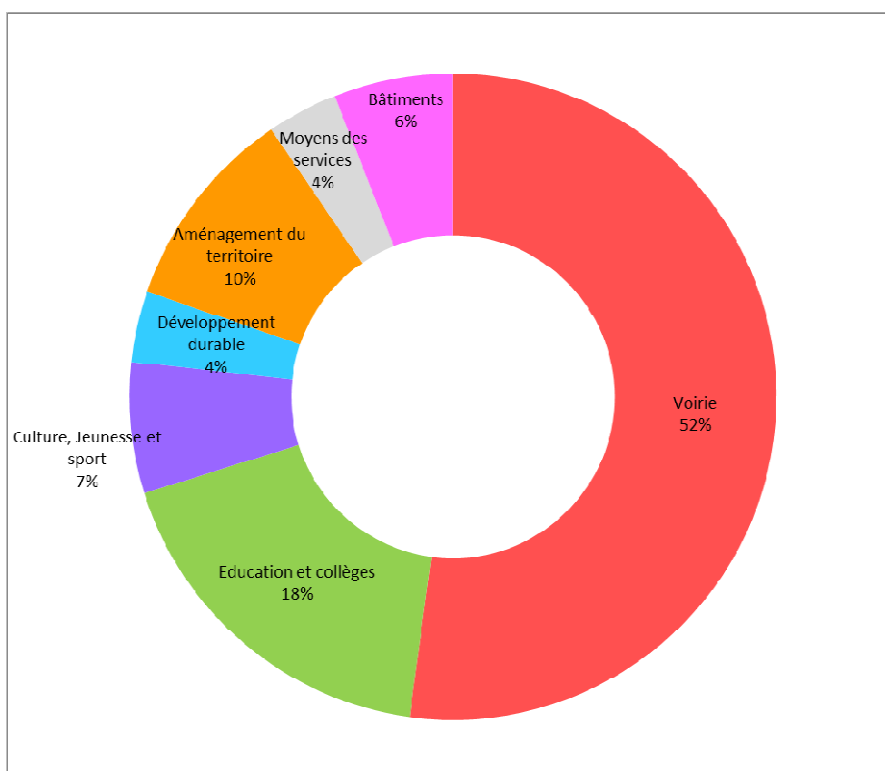
Ce niveau d'épargne nette est supérieur à celui qui avait été atteint avant la crise de 2008, près de 30 M€ en 2006 et en 2007.

Au cours de la même période (2019-2021), nos dépenses d'équipement ont connu une augmentation de 11,9 %. Si elles ont reculé de 8,9 % entre 2020 et 2021, la part des dépenses d'équipement dans le total des dépenses réelles d'investissement est passée de 63 % à 71 %, du fait de la réduction du remboursement de l'annuité en capital de la dette.

	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021
<i>Dépenses réelles d'investissement</i>	47 846 726,13 €	50 992 438,44 €	47 774 143,75 €	-6,3%
- Amortissement dette	17 497 057,38 €	13 392 260,00 €	13 821 183,94 €	3,2%
- Avances	720,00 €	320 000,00 €	0 €	-100,0%
Dépenses d'équipement	30 348 948,75 €	37 280 178,44 €	33 952 959,81 €	-8,9%
Part des dépenses d'équipement sur les dépenses réelles d'investissement	63 %	73 %	71 %	

Source : DFAJA

La répartition des dépenses d'équipement en 2021 est détaillée dans le schéma ci-dessous. Le poste « voirie » (17,7 M€ en 2021) représente plus de la moitié des dépenses totales de cette catégorie. Comme pour les exercices précédents, les interventions obligatoires (voirie, éducation et collèges, moyens des services et bâtiments) représentent 80 % du total de nos dépenses d'investissement.



DETAIL DES REALISATIONS PAR SERVICE OU POLITIQUE

Les éléments les plus significatifs issus de l'analyse des crédits consommés durant l'exercice 2021 sont présentés par pôle, regroupant les secteurs d'intervention et les politiques publiques du Département.

LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES

A. LA DIRECTION DES FINANCES, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES ACHATS

➤ Secteur finances

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses relevant du secteur finances ont été consommées à hauteur de 4 577 613 €, soit 76,66%.

Elles concernent en premier lieu le reversement du fonds de péréquation DMTO. Le Département est contributeur au fonds de péréquation des DMTO à hauteur de 2 409 868 €. En 2020, notre contribution s'est élevée à 1 919 163 €.

Le montant de la compensation versée à la Région au titre du transfert de la compétence transport s'est élevé à 2 534 376 €. Le montant de notre contribution au titre du transfert de la compétence Déchets est lui de 50 948 €.

Les recettes

Les recettes fiscales

Sur 216 M€ de recettes en section de fonctionnement, les recettes fiscales atteignent plus de 179 M€ au 31/12/2021 (166 M€ en 2020), en progression de 7.68 % par rapport à 2020. Ces recettes fiscales sont composées, pour plus de la moitié d'entre elles, des produits de la fiscalité indirecte (160 M€ en 2021), quand la fiscalité directe a représenté une somme de plus de 19 M€ au cours du même exercice.

La fiscalité directe

La fiscalité directe (chapitre 731) est composée des contributions directes (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) et du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), du fonds de péréquation de la CVAE, et du dispositif de compensation péréquée (DCP).

Le montant total du produit de la fiscalité directe est de 19 147 444 €, en baisse de 74,7% par rapport à 2020, du fait de la suppression du foncier bâti.

- ***Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : 7 874 714 €.***

Les évolutions de la CVAE sont instables et parfois déconnectées de l'évolution de la valeur ajoutée globale. Elles ne peuvent pas toujours être expliquées par les fluctuations de l'activité économique et résultent d'évolutions sectorielles difficiles à extrapoler. Par rapport à 2020, nous constatons une évolution de 0,71%, soit +55 629 €.

- **Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) : 3 051 905 €.**
L'IFER baisse de 134 280 €, soit -4.21%.
- **Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : 3 566 254 €**
Le montant de ce fonds est définitivement figé à ce niveau.
- **Dispositif de compensation péréquée (DCP) : 4 654 571 €**
Le DCP baisse de 26 804 €, soit -0.57%.

La fiscalité indirecte

- **Les droits de mutation à titre onéreux**

En 2021, les droits de mutation (DMTO) progressent de 38,78%. Ils s'élèvent à 40 474 974 €, soit 11,3 M€ de plus qu'en 2020.

Ils connaissent encore une croissance importante qui s'explique par le dynamisme du marché immobilier.

- **La taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE) destinée au financement du revenu de solidarité active**

Depuis 2013, le montant annuel de TICPE s'élève à 11 074 470 €.

Ce montant, ajouté au fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) et aux autres recettes du service insertion doit couvrir les dépenses pour l'ensemble du chapitre 017 consacré au RSA.

- **Les taxes spéciales sur les conventions d'assurance (TSCA) et la TICPE complémentaire**

Le produit global TSCA + TICPE « complémentaire » atteint 24 054 007 €. Ce montant est en hausse de 1 092 531 € par rapport à 2020, soit +4,76%.

- **La TSCA compensant la réforme de la taxe professionnelle**

La TSCA visant à compenser la suppression de la taxe professionnelle a atteint 12 506 400 € en 2021, en augmentation de 733 154 € par rapport à 2020 (+6,23%).

- **La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)**

Cette taxe, après une baisse sur 2 années successives, connaît en 2020 une augmentation. Le produit 2021 s'élève à 2 512 189 €, contre 2 263 840 € en 2020, soit +10,97%.

- **La taxe d'aménagement (TA)** atteint un montant de 1 616 671 € contre 1 550 931 € en 2020 (+4,24%).
- **La taxe additionnelle à la taxe de séjour** représente un montant de 99 262 € en 2020, en augmentation de 131% par rapport à 2020

Les dotations reçues, les compensations de fiscalité et le FCTVA

- **La DGF (dotation globale de fonctionnement)**

En 2021, la DGF s'est élevée à 29 872 994 €, en baisse de 1,46% (-442 527 €).

La DGF 2021 se décompose comme suit :

	DGF 2019	
	Montants 2019	Evolution 2019/2018
Dotation de compensation	4 666 137 €	-9,43%
Dotation forfaitaire	11 470 420 €	0,81%
Dotation de fonctionnement minimale	13 936 437 €	0,20%
Total DGF	29 945 250 €	1,46%

▪ **La DGD (dotation générale de décentralisation)**

Le montant de la DGD est inchangé depuis 2008, à 946 336 €.

▪ **Les compensations de fiscalité par l'Etat**

Les compensations concernent les anciennes exonérations du foncier bâti, du foncier non bâti, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation, Globalement, ces compensations des anciennes exonérations se sont élevées à 723 544 € contre 833 398 € (-13,18%).

la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est en baisse de 0,44%. Elle est passée de 3 877 374 € en 2020 à 3 860 291 € en 2021.

Le Fond de compensation de la TVA s'élève à 1 152 599 € soit une augmentation de 1,92%.

La dotation de compensation pour perte de DMTO s'élève à 8 532 € contre 20 169 € en 2020.

▪ **La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)**

La DSID est composée de deux parts : une part "péréquation" et une part "projet".

Au titre de la part péréquation, le Département a bénéficié du versement de la somme de 933 834 €.

La part de la DSID concernant les projets est gérée par la direction métier concernée.

▪ **Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) : 5 199 908 €** ont été encaissés en 2021 au titre des dépenses d'investissement.

Le recouvrement en 2021 comprend 4 250 316 € de recettes au titre de 2021 et 949 592 € au titre de 2020.

En investissement, le montant encaissé en 2020 s'élevait à 2 478 611 €.

➤ **Secteur incendie**

En application de la convention pluriannuelle 2018-2021 signée en août 2018, le versement de notre contribution au service départemental d'incendie et de secours s'est élevé à 9 576 723 €.

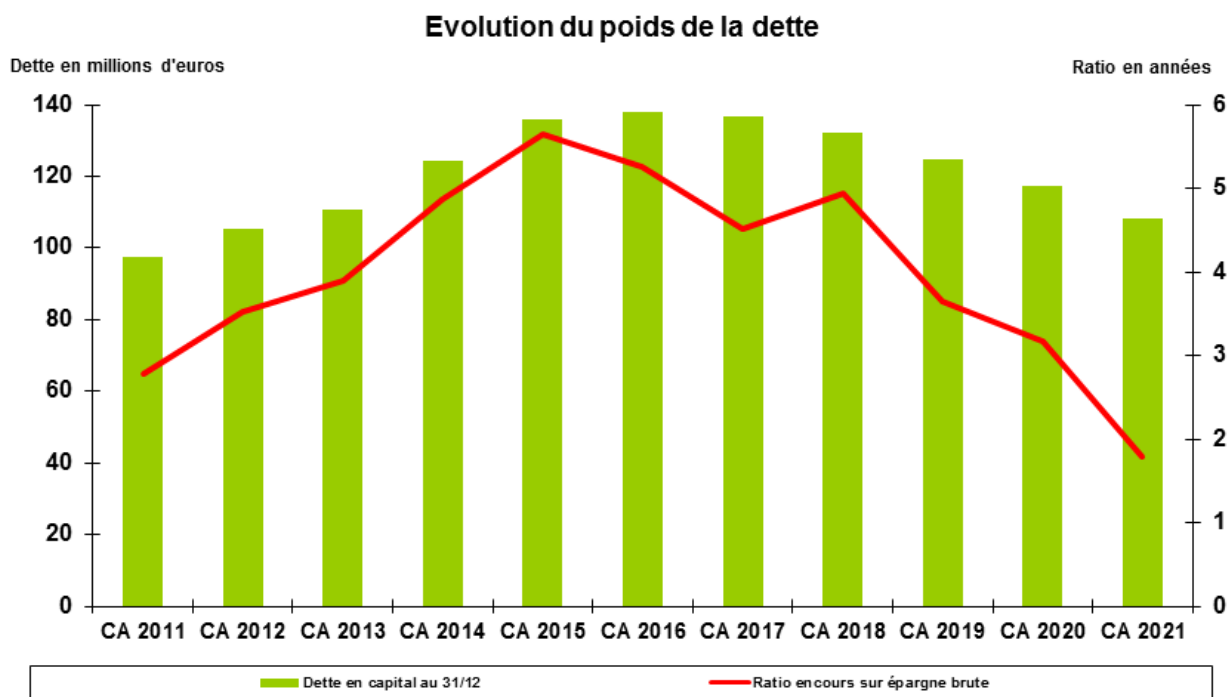
Hors mesures reconductibles, la contribution au SDIS est plafonnée à +1,2% par an.

La cotisation versée à l'Entente interdépartementale pour la forêt méditerranéenne s'est élevée à 51 018 €.

► Secteur annuité

L'emprunt

Au 31 décembre 2021, l'encours de dette s'élève à 108 387 690 €, contre 117 208 874 € au 1er janvier 2020, soit une baisse de 8,8 M€. Le ratio de désendettement passe de 3,16 à 1,79 années.



Le Conseil départemental mène une politique dynamique de désendettement tout en assurant la sécurisation et la visibilité en privilégiant les taux fixes. La part d'emprunt à taux fixe a légèrement progressé. Elle est au 31 décembre 2021 de 79,93% contre 78,15% l'année précédente.

D'autre part, cette politique conduit à baisser le coût moyen en saisissant les opportunités de taux particulièrement bas. Le taux moyen de notre dette est passé de 1,83% en 2016 à 1,48% fin 2021.

Enfin, notre encours de dette est bien réparti et diversifié (9 banques). Cela nous permet d'une part de ne pas dépendre d'un établissement en particulier, et d'autre part de pouvoir continuer à solliciter tous les établissements du marché, aucun n'ayant de part trop importante dans notre encours.

La dette propre

Les dépenses du secteur annuité s'élèvent au total à 15 646 471 €, en hausse de 1,38% par rapport à 2018 (15 433 279 €).

En investissement, les dépenses s'élèvent à 13 821 184 €, soit +3,2% par rapport à 2020 (13 392 260 €).

En fonctionnement, les dépenses atteignent 1 825 287 €, en baisse de 10,57% par rapport à 2020 (2 041 019 €).

La charge des intérêts est de 1 717 147,8 €.

La dette garantie

Le Département garantit les prêts de différents acteurs économiques : organismes d'intérêt général, associations reconnues d'utilité publique et organismes assimilés, organismes d'habitation à loyer modéré.

527 dossiers de garantie d'emprunt sont en cours au 31 décembre 2021. 11 dossiers ont été instruits au cours de l'année 2021 et ont donné lieu à une délibération de la Commission permanente. Ces dossiers concernent 10 logements sociaux et un EHPAD.

L'encours global est de 190,75 M€ au 31 décembre 2021.

Les emprunts correspondants figurent en annexe du document budgétaire du compte administratif 2021.

La dette garantie n'a pas donné lieu à versement en 2021, car aucun organisme n'a fait défaut.

► Secteur provisions

En 2021, des provisions ont été constituées pour un montant total de 1 836 025,06 €.

- 1 470 865,00 € au titre de divers contentieux ;
- 365 160,06 € au titre de créances douteuses ;

Par ailleurs, des reprises ont été opérées sur des provisions constituées à hauteur de 2 570 266 €.

- 798 448 € au titre de contentieux pour lesquels la procédure judiciaire est achevée ;
- 1 771 818 € au titre d'autres provisions pour risques;

► Secteur juridique

Le budget de ce secteur est de 586 528 € avec un taux de réalisation de 80,01%.

Le service s'applique chaque année à faire des prévisions d'une année sur l'autre en se basant sur le taux de réalisation de l'année précédente afin d'affiner au plus juste le budget prévisionnel. Les variations s'expliquent principalement par des dépenses parfois imprévues dans le domaine juridique.

La partie « juridique » se chiffre à 427 900 € avec un taux de réalisation de 88,46% car fortement dépendante de l'évolution des dossiers en cours d'exercice.

La partie « assurance » s'élève à 271 500 € avec un taux de réalisation de 95,58 %.

L'inscription des crédits pour les primes d'assurance se fait à partir d'une estimation des variations des indices de révision des contrats. Un ajustement des cotisations est effectué chaque année à partir de différents paramètres tels que le montant de la masse salariale, l'index, le nombre de véhicules assurés ou bien encore le nombre de m² du parc immobilier.

L'évaluation est complexifiée par les rappels de cotisations en plus ou en moins sur année précédente, comptabilisés en N+1.

En ce qui concerne **les recettes**, le total réalisé et inscrit au 31 décembre 2021 est de 11 770,02 € au titre de recettes exceptionnelles.

► Secteur commande publique

Le budget se chiffre à 158 628 € dont 104 268 € de prévisions au titre des annonces et insertions et 54 360 € de solde sur l'audit de la fonction achat.

Le taux de réalisation respectif de ces lignes est le suivant fin 2021 :

71,67 % pour la ligne fais d'annonces et d'insertions : l'Unité commande publique commande des forfaits volumineux pour payer l'unité moins chère. Début décembre 2021, il restait des unités et le BOAMP ne permet pas de commander de nouveau forfait si l'on a pas atteint un seuil plancher d'unités restantes. De ce fait, l'unité n'a pu commander un forfait en fin d'année 2021 et a du en commander début janvier 2022 pour un montant de 25 920 € TTC.

29,67 % pour l'audit achat : le marché (phase 2 préconisations) a prix du retard en raison de la crise Covid, des élections et de la réorganisation des services. Ainsi, les phases 3 et 4 ont glissé sur 2022.

► Secteur documentation

Le budget affecté à ce secteur est de 100 000 € avec un taux de réalisation de 88,49 %. Il comprend :

- Les achats de l'ensemble des services pour un montant de 83 746,27 € avec un taux de réalisation de 90,27% ;
- Les achats spécifiques au laboratoire vétérinaire départemental pour un montant de 3 727,43 € avec un taux de réalisation de 100% ;
- Les achats spécifiques au centre technique routier départemental (CTRD) pour un montant inscrit de 3 500 € et un taux de réalisation de 29,28%.

B. LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DES USAGES NUMÉRIQUES

Secteur	Section	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation
Système d'Information du Département	Investissement	1 907 247,00	1 200 948,00	63%
	Fonctionnement	1 895 944,00	1 451 722,00	77%
Education - "Collèges numériques"	Investissement	526 527,00	461 628,00	88%
	Fonctionnement	347 800,00	302 143,00	87%
Total	Investissement	2 433 774,00	1 662 576,00	68%
	Fonctionnement	2 243 774,00	1 753 865,00	78%

La DSI accompagne la transformation numérique de la collectivité.

Dans un contexte CoVID peut favorable à une programmation rigoureuse, les actions engagées en 2021 ont porté sur des opérations de transformation autour des enjeux :

- du numérique éducatif avec un plan de migration prévoyant jusqu'à fin 2023, la migration complète des infrastructures numériques des 16 collèges pour accompagner le développement des usages numériques,

- de dématérialisation des dossiers englobant le cycle de vie complet des documents,
- de la donnée avec l'identification de celles pouvant contribuer au pilotage de la collectivité et à leur réutilisation pour créer des services à valeur ajoutée,
- un plan de renouvellement des applications socles de l'administration pour fortifier l'ensemble et poursuivre l'informatisation des métiers,
- des solutions collaboratives avancées, et d'actions en faveur de la mobilité. Enjeux essentiels, la crise sanitaire a permis de démontrer leur intérêt majeur en permettant une nouvelle approche des méthodes de travail.

Le fonctionnement

En **dépenses**, les crédits inscrits (2 243 774 €) ont été consommés à hauteur de 78 %, soit 1 753 865 €.

Pour le secteur DSIT – Systèmes d'information : les crédits inscrits (1 895 944 €) ont été consommés à hauteur de 77 % soit un montant de 1 451 722 € ces dépenses concernent principalement :

- la maintenance des solutions logicielles et de services d'infrastructures | 404 254 €,
- les frais de télécommunications | 445 957 €,
- les prestations de services et d'expertises numériques | 353 116 €,
- les frais d'hébergement | 155 386 €,
- une contribution de fonctionnement au SMO | 43 000 €.

Pour le secteur – Numérique des collègues : les crédits inscrits (347 800€) ont été consommés à hauteur de 87% soit un montant de 302 143 €.

Ces dépenses de fonctionnement ont notamment permis de couvrir les besoins suivants :

- les frais de télécommunications des liens internet des collègues | 214 000 €,
- l'hébergement des serveurs de l'architecture centralisée pédagogique des collègues | 62 000 €,
- les prestations de services et d'expertises numériques | 26 000 €.

L'investissement

En **dépenses**, l'exécution présente un taux de réalisation de 68 % sur l'ensemble des imputations budgétaires, soit 1 662 576€, répartis sur deux secteurs : les systèmes d'information (DSIT) et le numérique des collègues (Education) pour une prévision totale de 2 433 774 €.

Pour le secteur DSIT – Systèmes d'information : 1.200.948 € ont été réalisés pour une prévision de 1.907.247 € soit 63 %.

Ces investissements ont permis de soutenir principalement :

- la poursuite de l'évolution en web des modules préparation et exécution budgétaire du logiciel de gestion financière | 46 433€
- la poursuite du déploiement et l'amélioration du socle technique du système d'information décisionnel | 39 005 €
- le démarrage du déploiement du portail des aides v9 | 83 407 €
- la mise en œuvre de la gestion dématérialisée des congés SIRH (dont authentification LDAP / SSO) | 10 528 €
- la poursuite du déploiement de la gestion électronique de documents (GED) | 62 783 €,

- la refonte de la gestion des délibérations (montée de version majeure AIRS DELIB, révision workflow, moteur éditique et des modèles en open documents | 25 188 €,
- le démarrage de la mise en œuvre du module coordination de Litteralis pour faciliter le traitement des demandes de gestion des arrêtés de voirie | 11 340 €,
- le déploiement du secteur Hydrologie du LIMS du laboratoire d'analyse vétérinaire | 8 745 €,
- la migration technique et fonctionnelle du logiciel de gestion de l'Unité de Préparation Culinaire | 19 272 €,
- la migration technique et fonctionnelle du logiciel Flora pour l'informatisation de la Conservation départementale et le soutien du réseau des musées du Département | 15 640 €,
- la modernisation du SI social : la migration technique et fonctionnelle de l'ensemble des modules du logiciel Solis | 17 952 € et la mise en place du logiciel Cupidon | 6 224 €,
- l'achat et le déploiement de lecteurs FSE (feuilles de soins électroniques) | 10 568 €,
- la finalisation des travaux d'étude concernant le développement de l'archivage électronique, en collaboration avec les Archives départementales | 13 590 €,
- le lancement de la mise en œuvre d'un portail de ressources numériques mutualisé | 13 658 €
- le renouvellement des logiciels d'infrastructure | 339 241 €,
- le déploiement de 150 ordinateurs Dell Wyse 24 pouces pour faciliter le télétravail et les périodes de confinement | 100 398 €,
- le renouvellement et l'extension du parc de téléphonie mobile pour 700 collaborateurs associés à une démarche de généralisation des usages en mobilité | 146 973 €,
- le déploiement de 50 ordinateurs portables ChromeBook avec les services collaboratifs et prestations associés | 49 348 €,
- l'acquisition de 30 bornes Wifi et 2 contrôleurs d'accès pour faciliter la connexion des ordinateurs portables Chromebook depuis les sites centraux | 42 747 €,
- le déploiement d'une solution de gestion et de sécurisation des smartphones et des ordinateurs portables Chromebook | 33 009 €.

Pour le secteur EDUCATION – Numérique des collègues : 461 628 € ont été réalisés pour une prévision de 526 527 €, soit 88 %.

Ces dépenses d'investissement ont notamment permis de :

1. Poursuivre la feuille de route 2020-2023 visant à renouveler les postes fixes dédiés aux enseignants dans les salles de classe ainsi que l'ensemble des PC du CDI et les vidéoprojecteurs associés (7 collèges ont bénéficié de cette opération en 2021 : 241 PC et 181 vidéoprojecteurs) | 310 000 € ;
2. Poursuivre la mise à disposition d'un Espace Numérique de travail (ENT04) auprès des usagers de la communauté éducative | 27 000 € ;
3. Démarrer l'étude de téléphonie sur IP pour les collèges dans le cadre de l'appel à projet « React-EU » avec pour objectif de mettre en production ce service dans 2 collèges pilotes en 2022 | 17 000 € ;
4. Maintenir en condition opérationnelle les équipements fonctionnant avec Microsoft Windows | 28 500 € ;
5. Maintenir en condition opérationnelle les services de sécurité et notamment la protection de contenu web pour les élèves et les professeurs | 75 000 € investis pour 3 années (25 000 € pour 2021) ;

C. LA COMMUNICATION

Pour l'année 2021, le budget du service communication s'élevait à 356 838 €.

Même si la crise sanitaire a encore eu un impact direct sur l'activité du service communication avec l'annulation ou le report de nombreux événements, tout a été mis en œuvre pour continuer à informer au mieux les usagers

Le service a ainsi assuré les différentes missions lui incombant avec :

- l'élaboration et la mise en place des plans et des campagnes de communication de l'institution et des musées départementaux pendant la crise sanitaire et pour la relance de la saison touristique ;
- la réalisation de 6 numéros du magazine de l'institution «Mon Département 04» diffusés à 72 000 exemplaires dans toutes les boîtes aux lettres du département ;
- l'organisation de manifestations, d'inaugurations et d'événements comme Terre de Jim, la plus grande fête agricole en plein air d'Europe, le Salon professionnel adossé au congrès des Maires du 04, le lancement du plan 100% Collèges ou l'inauguration du GR®69 La Routo, ainsi que la production de contenus vidéo et de prises de vue pour les sites Internet du Département, des musées et des réseaux sociaux associés ;
- l'impression des supports de communication institutionnelle, la création de signalétiques et supports spécifiques pour les différents événements.

Le budget alloué a été exécuté à hauteur de 65,63 %, soit 234 203 €.

D. LE SERVICE CONTROLE DE GESTION, EVALUATION, QUALITE

► Contrôle de gestion

Le Département a adhéré à l'AFIGESE en 2020 afin de participer à un groupe de travail relatif à la masse salariale et bénéficier de tarifs avantageux pour les formations dispensées par cet organisme. Une contribution de 340 € a été versée pour l'année 2021.

► Qualité de la relation à l'utilisateur (QRU)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la QRU, la Collectivité a choisi de se faire accompagner pour établir un diagnostic de sa relation à l'utilisateur et élaborer une feuille de route pour la mandature. Le marché comportait une tranche ferme d'un montant de 95 760 € dont la totalité a été engagée sur l'exercice 2021 avec un taux d'exécution de 97%.

Le Département n'a pas souhaité conserver la certification AFNOR sur le périmètre actuel compte tenu de la nécessité d'élaborer de nouveaux référentiels qualité.

E. LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les budgets votés 2021 (budget principal et budgets annexes) de la Direction des ressources humaines étaient de 53 219 818 € pour les dépenses et 1 508 560 € pour les recettes.

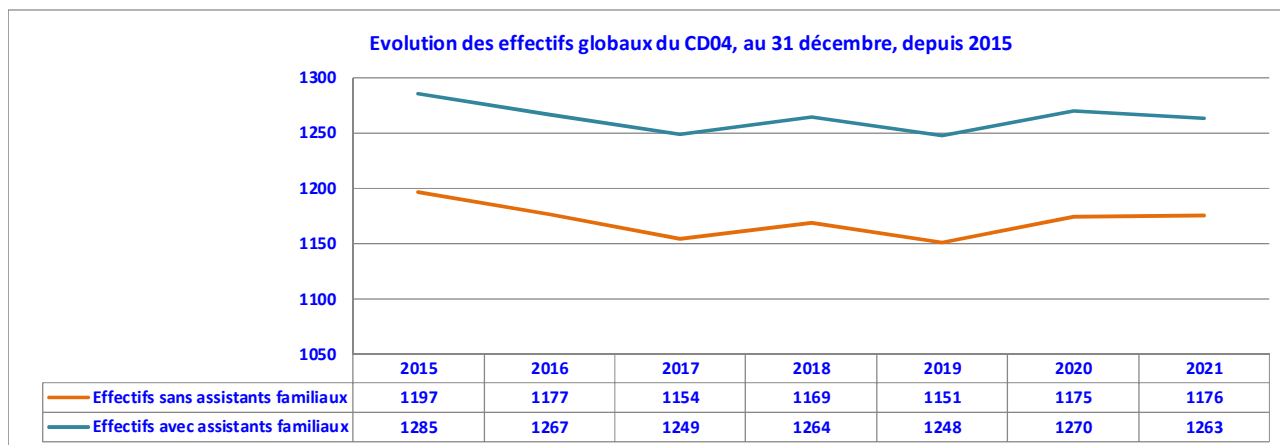
Les dépenses totales se sont élevées à 52 299 322 € et les recettes à 1 403 063 €.

Le taux de réalisation global en dépenses est de 98,3%.

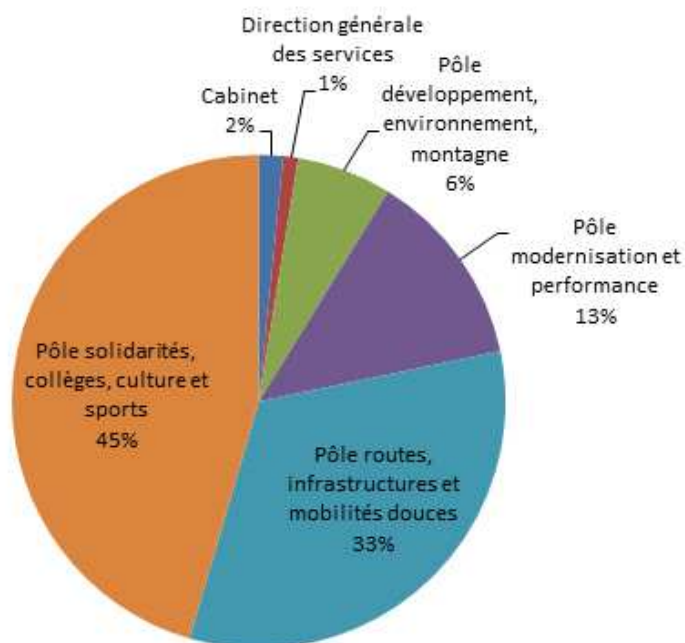
La masse salariale y compris les charges salariales représente près de 95% du budget de la DRH.

Elle est soumise à une augmentation annuelle liée au GVT (glissement, vieillesse, technicité), aux contraintes législatives réglementaires (augmentation du minimum garanti, protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations, création de la prime de précarité), ainsi qu'aux décisions internes, notamment avancements de grades et promotions internes et évolution des effectifs.

Les effectifs rémunérés au 31 décembre (toutes catégories confondues), après avoir connu une augmentation annuelle quasi constante de 2012 à 2015, ont diminué à partir de 2016 et, au 31 décembre 2020, la diminution depuis 2015 est de -3,76%. Entre 2019 et 2021, les effectifs sont restés stables.



La répartition de la masse salariale par pôle est la suivante :



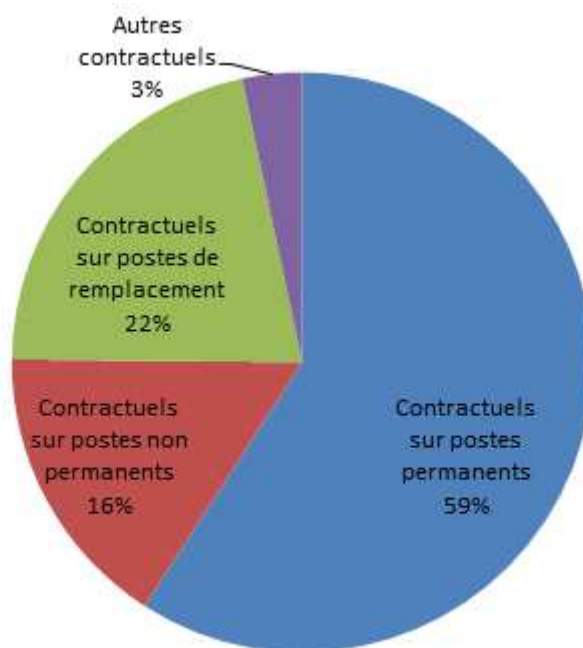
En dépenses de fonctionnement, le total des crédits 2021 inscrits en fonctionnement étaient de 50 941 851 € avec un taux de consommation de 98,4% (soit 50 115 765 €). Les dépenses de fonctionnement augmentent de 2.33% par rapport à 2020.

➤ **Les dépenses de personnel** (chapitres 012, 016, 017) se sont élevées à 48 200 801 €, en hausse de 2,68%.

La rémunération des titulaires est en baisse de 0.5%. En effet, le nombre de titulaires est passé de 1 008 au 31 décembre 2019, à 949 à fin 2021. Cette diminution est liée à la politique de recrutement mise en œuvre depuis la loi de transformation de la fonction publique. Les agents recrutés sur emplois permanents en catégorie C ne sont plus systématiquement titularisés comme auparavant, mais conservent leur statut de contractuel, sauf en cas de réussite à un concours administratif.

En corollaire, la rémunération des contractuels et vacataires augmente quant à elle de 26% et passe de 3 732 043 € en 2020 à 4 705 467 € en 2021. Le nombre de contractuels rémunérés dans l'année est passé de 290 en 2020 à 352 en 2021.

En outre, cette progression est également la conséquence de la crise sanitaire qui entraîne un nombre plus important de remplacements, notamment dans les collèges. En effet, alors qu'en temps normal on ne remplace qu'un agent des collèges sur 2 avec une période de « carence » de 15 jours, les protocoles sanitaires ont nécessité depuis le début de la crise covid un remplacement quasi systématique de tous les agents absents.



Ainsi, les contractuels sur postes permanents représentent 59,1% de la masse salariale des contractuels.

Les contractuels sur postes non permanents représentent 16% de la masse salariale des contractuels. Les dépenses concernent essentiellement les saisonniers pour la viabilité hivernale, ainsi que les collaborateurs de cabinet et agents sur contrats de projet.

Les contractuels sur poste de remplacement représentant 21,5% de la masse salariale des contractuels. Les 3 directions les plus concernées sont la direction des collèges, de la jeunesse et des sports, quasi exclusivement pour le remplacement des agents des collèges, y compris sur des contrats courts au regard des contraintes de nettoyage supplémentaire lié au covid, puis la direction des solidarités, essentiellement pour les arrêts de longue durée, et enfin la direction des routes, essentiellement pendant la viabilité hivernale.

Cette part relativement importante de la masse salariale de remplacement est en partie la résultante de la hausse importante des congés de longue maladie et longue durée : le nombre total de jours de congés de longue maladie ou de longue durée est passé de 6 320 en 2019 à 14 949 en 2021. Sur la base de 200 jours travaillés par agent, cela représente près de 75 équivalents temps plein absents sur l'année.

- **Les charges à caractère général** (chapitre 011) passent de 364 693 € à 487 242 €, soit une hausse de plus de 33,6%.

Les crédits de formation ont été dépensés à hauteur 179 488 € ce qui représente une augmentation de 180% par rapport à 2020 où le nombre de formation réalisées était très faible et ce toujours au regard des conséquences de la crise sanitaire.

De plus, 31 227 € ont été consacrés aux honoraires de conseil, contre moins de 3 200 € en 2020, pour le recours à des cabinets de recrutement et la mise en œuvre d'une action de coaching collectif au centre médico-social de Manosque.

- **Les charges de gestion courante** (Chapitre 65) passent de 1 461 993 € à 1 427 722 €, soit une baisse de 2,34%.

Les charges de gestion courante concernent essentiellement les indemnités et frais de mission des élus, ainsi que les subventions à l'amicale du personnel, à l'association de retraite des anciens conseillers généraux et aux organisations syndicales.

Les recettes de fonctionnement

- **Les atténuations de charges** (chapitre 013) concernent le remboursement des rémunérations et charges de sécurité sociale par la CPAM par le système de subrogation des indemnités journalières des agents relevant du régime général.

Les recettes réalisées s'élèvent 173 138 €, montant en baisse de 23% par rapport à 2020.

Le montant de ces recettes est très aléatoire d'une année sur l'autre.

- **Les dotations et participations** (Chapitre 74) sont en forte baisse et passent de 240 458 € à 94 228 €, dont :

Cette baisse est liée au fait que 2020 avait été marquée par l'encaissement de plusieurs recettes pour des projets pluriannuels, dont le schéma national de prévention et de protection de l'enfance et le projet Alcotra Traces.

- **Les autres produits d'activité** (chapitre 75) s'élèvent à 42 807 € et correspondent à la participation des agents aux chèques déjeuner.

En investissement, le budget alloué aux achats de matériels dans le cadre des aménagements des postes des agents ayant des restrictions d'aptitude, a été consommé à hauteur de 720 €.

LE POLE SOLIDARITES, CULTURE ET EDUCATION

LA DIRECTION DES SOLIDARITES

Le compte administratif 2021 de la direction des solidarités s'établit en dépenses (fonctionnement et investissement) à 94 224 767 €, soit une évolution de +0,43%.

Les recettes 2021 gérées par la direction hors fiscalité transférée affichent une progression de +7,3% (+1,125 M€), elles s'établissent à 16 421 875 € pour un budget voté de 14 752 735 €. Il est à noter qu'en 2020 étaient comprises les recettes réalisées dans le cadre de la stratégie nationale de la prévention et protection de l'enfance (SNPPE).

L'évolution des dépenses nettes de fonctionnement

Les dépenses nettes de fonctionnement après déduction des recettes hors fiscalité (soit 94 224 767 € de dépenses de fonctionnement – 16 421 874 € de recettes de fonctionnement soit 77 802 892 €) baissent de 1% par rapport aux réalisations 2020.

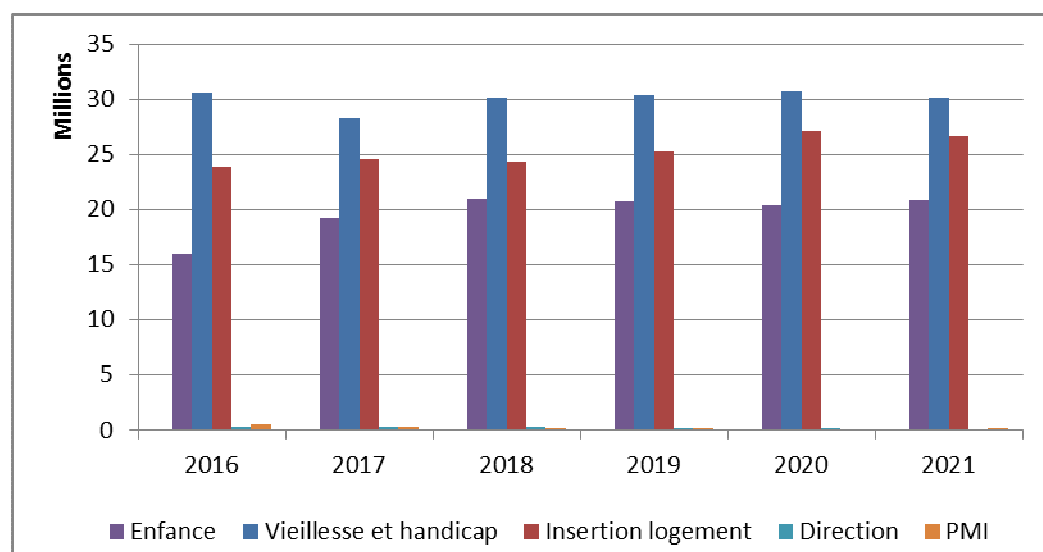
Les dépenses de l'aide sociale à l'enfance affichent une hausse de 2% (+0,4 M€).

Les dépenses du secteur vieillesse-handicap connaissent une baisse de 1,8%.

Quant aux dépenses d'insertion, une baisse de 1,5% est observée (-0,4 M€).

Les dépenses nettes sont les suivantes :

Dépenses nettes de fonctionnement :	2016	2017	2018	2019	2020	2021	évolution 2021/2020
Enfance	15 966 131	19 229 751	21 024 510	20 702 764	20 397 572	20 810 189	2,0%
Vieillesse et handicap	30 622 374	28 312 545	30 180 061	30 353 849	30 758 313	30 198 659	-1,8%
Insertion logement	23 886 026	24 590 936	24 386 267	25 266 895	27 126 642	26 709 670	-1,5%
Direction	346 177	353 598	362 761	244 973	217 723	-150 004	-168,9%
PMI	543 746	379 481	237 823	212 390	109 735	234 379	113,6%
Total	71 364 454	72 866 311	76 191 422	76 780 871	78 609 985	77 802 893	-1,0%
Evolution	10,0%	2,1%	4,6%	0,8%	2,4%	-1,0%	

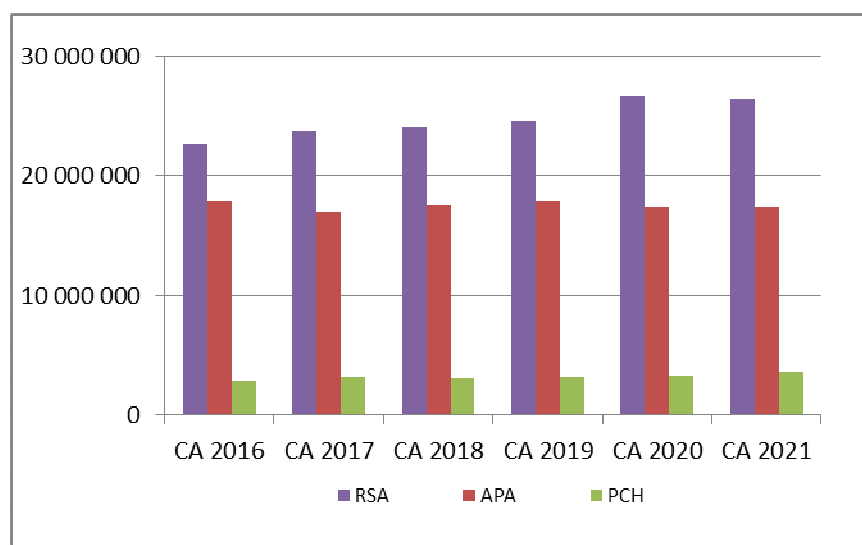


Les allocations individuelles de solidarité

La part des dépenses d'allocations sur l'ensemble du budget de fonctionnement de la solidarité demeure prépondérante, cette tendance étant observée par l'ensemble des départements (*source études DREES*).

Evolution des allocations / Budget de fonctionnement de la DSD

Allocations	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
APA	17 883 676	16 989 765	17 568 724	17 860 132	17 395 825	17 422 187
PCH	2 869 085	3 175 193	3 132 291	3 196 801	3 276 661	3 578 990
RSA	22 629 849	23 700 620	24 078 923	24 598 007	26 589 593	26 359 067
Total allocations	43 382 610	43 865 578	44 779 938	45 654 940	47 262 079	47 360 244
Total de la DSD	85 457 016	86 555 987	89 273 201	90 480 836	93 773 276	94 224 767
Alloc. / Total DSD	51,7%	50,7%	50,2%	50,5%	50,4%	50,3%



Les dépenses résiduelles de RSA après encaissement des compensations de l'Etat (soit 26 359 067 € d'allocations – 99 931 € d'indus RSA – 11 074 470 € part historique et part RSA de la TICPE) demeurent élevées pour s'établir à 15 184 666 €, soit un taux de couverture du RSA par l'Etat de 42,2%.

Le taux de couverture par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) (hors recettes concours SAAD et conférence des financeurs) des allocations en faveur des personnes âgées et handicapées est de 48,2% faisant peser sur le budget départemental un reste à charge supérieur à 10,8 M€.

Reste à charge 2021	APA (chapitre 016)	PCH (lignes 0113 à 0116)	RSA (chapitre 017)	Total
Dépenses 2021	17 422 187 €	3 578 990 €	26 259 136 € **	47 660 313 €
Recettes Etat 2021	8 607 205 € *	1 514 890 € *	11 074 470 € **	21 196 565 €
Reste à charge	8 814 982 €	2 064 100 €	15 184 666 €	26 463 748 €
Taux de couverture	49,4%	42,3%	42,2%	44,5%

*Hors recettes CNSA concours SAAD 2021 et conférence des financeurs (905 838 €)

**Dépenses 2021 : avec déduction des indus perçus ; recettes Etat = part historique + part RSA de la TICPE

A. LES AFFAIRES SOCIALES

Les dépenses transversales de la direction de la solidarité

La principale dépense (62% du budget) concerne la dotation à la MDPH. En baisse de 29%, celle-ci a été arrêtée à 300 000 € en 2021. Le total des dépenses 2021 s'élève à 367 003 €.

Les recettes se montent quant à elles à 517 007 €, perçues dans le cadre de la contractualisation du plan de lutte contre la pauvreté (soit +30,3% / 2020).

Le service vieillesse et handicap

Les dépenses de fonctionnement 2021 s'élèvent à 42 382 161 €, en hausse de 0,21% par rapport au CA 2020. L'évolution est de l'ordre de :

Fonction	Politique publique	CA 2020	CA 2021	évol 2020/2021	par politique
50	personnes âgées	3 402 €	306 €	-3 096 €	
53...	personnes âgées	5 701 409 €	5 361 453 €	-339 956 €	-322 048 €
55...	personnes âgées	17 404 183 €	17 425 187 €	21 004 €	
52	personnes handicapées	18 662 137 €	18 749 118 €	86 981 €	410 972 €
81	personnes handicapées	522 106 €	846 097 €	323 991 €	
Total allocations		42 293 237 €	42 382 161 €	88 924 €	

Soit :

- 322 000 € pour le secteur des personnes âgées ;
+ 410 970 € pour les personnes handicapées.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 12 183 502 €, représentant un taux de réalisation de 114,51%.

Par rapport au CA 2020, les recettes augmentent de 653 258 € (+ 5,67%).

Cette augmentation s'explique par une augmentation des dotations en 2021 de la CNSA pour l'APA (+314 000 €), pour la conférence des financeurs (+155 000 €) et le financement de l'avenant 43 en faveur des SAAD (+118 000 €).

Par ailleurs, le Département a encaissé 66 000 € de plus qu'en 2020 sur la récupération sur succession.

Les recettes CNSA (11 027 934 €) représentent à elles seules 90% des recettes, dont 8,6 M€ au titre de l'APA et 1,5 M€ au titre de la PCH.

Les dépenses en faveur des personnes âgées

Le budget voté en 2021 est de 23 670 983 €. Il représente près de 54% du budget vieillesse-handicap.

Les dépenses, réalisées à 96,3%, atteignent 22 786 946 €.

L'allocation personnalisée d'autonomie constitue la première dépense en faveur des personnes âgées (mobilisation de 75% des crédits dédiés à ce public). Le budget réalisé à hauteur de 97,6% soit 17 422 187 € est stable (+0,15% par rapport à 2020, soit 26 362 €).

Les dépenses d'APA à domicile (11 074 781 €) sont en légère baisse de 1,7% (-187 750 €), tandis que l'APA en établissement (6 346 623 €) augmente de 3,5% (+213 329 €).

Cela s'explique par une augmentation de 168 937 € relative à la dotation globale de financement de dépendance. En effet, le GMP des établissements de notre Département a sensiblement augmenté. Le reste correspond à la différence de facturation payée en 2021 pour les établissements hors 04.

Les autres postes de dépenses sont :

- L'aide sociale à l'hébergement pour un montant de 4 023 114 €. L'évolution de la dépense est de -6,7% soit -292 534 €. Le nombre moyen de bénéficiaires de 293 (contre 324 en 2020), soit -9,6% par rapport à 2020. Cette baisse du nombre de bénéficiaires est liée à la crise sanitaire relative à la COVID-19.
- L'aide exceptionnelle aux services d'aide à domicile (SAAD) de 404 000 € pour l'APA, 75 000 € pour la PCH et pour 34 500 € l'aide ménagère PA/PH dans le cadre de la crise sanitaire ;
- L'aide ménagère aux personnes âgées s'élève à 147 524 €.

Les dépenses en faveur des personnes handicapées

En 2021, le budget voté pour l'aide sociale aux personnes handicapées est de 20 402 042 €. Il représente 46% de l'ensemble des dépenses du service vieillesse-handicap. Les dépenses, réalisées à hauteur de 96% (19 595 215 €), augmentent de 2,1% par rapport à 2020, soit +410 972 €.

Les dépenses d'hébergement constituent le 1^{er} poste de dépenses. Elles s'élèvent à 12 673 874 €, en baisse de 1,4% par rapport à 2020 (-184 266 €) et se répartissent ainsi :

- Hébergement en foyers : 11 277 585 €
- Hébergement en EHPAD : 1 396 289 €

Les autres postes de dépenses significatifs sont :

- La prestation de compensation du handicap (PCH) pour un montant de 3 578 990 €, soit +9,2%. 669 personnes ont bénéficié de cette prestation en 2021, soit 52 de plus qu'en 2020.
- L'allocation compensatrice : les dépenses de ce dispositif diminuent lentement, en parallèle à la baisse du nombre de bénéficiaires (-3% de bénéficiaires par rapport à 2020) et s'élèvent à 639 062 €.
- Les 11 services d'accompagnement représentent un budget réalisé de 1 388 457 €.
- L'aide ménagère. Cette prestation s'élève à 440 190 €, en baisse de 53 042 € (-10,7%) pour cause de léger retard du paiement des factures suite au départ des deux agents de la cellule PH au SVH.
- Les transports scolaires concernent principalement le financement des transporteurs. La dépense réalisée à hauteur de 838 638 € est en hausse de 65% (+ 330 919 €) en lien avec la fermeture des établissements scolaires sur 2020 pour raison sanitaire (COVID-19) et l'ajout de trajets compte tenu de la fermeture des cantines ou l'impossibilité de prendre en charges les enfants handicapés au vu des protocoles sanitaires. A noter, l'évolution entre 2019 (avant crise sanitaire) et 2021 qui est de +18% s'explique par une augmentation du nombre d'enfants pris en charge : +6% pour l'année scolaire 2020/2021 et +24% pour l'année scolaire 2021/2022 soit 158 élèves à ce jour.

L'aide sociale à l'enfance

Les dépenses de l'aide sociale à l'enfance ont augmenté de 741 788 € entre 2020 et 2021, soit +3,32%. Elles s'élèvent à 22 329 920 €, dépenses SNPPE comprises. Sans la stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance les dépenses s'élèvent à 22 213 783 €, soit +2,9% / 2020.

Le niveau moyen des placements reste relativement stable par rapport à 2020.

A noter : le nombre d'arrivées de Mineurs non accompagnés primo arrivants en 2021 a été en forte hausse par rapport aux années précédentes (+78% par rapport à 2020) (827 en 2021 contre 465 en 2020 et 441 en 2019).

Moyenne	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
MECS 04	81	102	169	110	100	99	109
MECS MNA Semi autonomie				47	52	55	52
MECS MNA primo arrivants				64	86	56	64
MECS hors 04	4	5	4	5	5	6	4
Lieux de vie	15	17	18	21	25	27	28
Sous-total établissements	100	124	191	247	268	243	262
ASSFAM	182	203	218	209	209	189	177
Placement à domicile	55	60	58	63	61	54	51
TOTAL (hors TB et TDC)	337	387	467	519	538	486	490

S'agissant des mesures éducatives, on relève la hausse des mesures d'aide éducative à domicile (AED), rétablissant la moyenne des suivis à hauteur de celle de 2019. Celle-ci se poursuit corrélativement à la stabilité des mesures AEMO dans le cadre judiciaire.

La moyenne constatée des placements (en établissements, en famille d'accueil, chez un tiers et en placement à domicile) s'élève en 2021 à 766 placements.

L'accueil à domicile ou placement à domicile – service d'accueil d'accompagnement et de soutien éducatif à domicile (SAASED) et service d'accueil et de prévention, de soutien et d'accompagnement à domicile (SAPSAD) – est une alternative au placement en structure. Il représente une dépense de 810 258 €, en légère baisse (-2,6%), en lien avec la diminution du prix de journée moyen qui passe de 46,45 € à 42,41 €.

Les placements en lieux de vie représentent une dépense annuelle de 1 623 068 €, en augmentation de 1,4% par rapport à 2020. Le nombre moyen de jeunes accueillis est de 28 jeunes (soit 10 205 journées à 158,90 €).

Les charges de personnel (*chapitre 012*) pour les placements chez les assistants familiaux s'établissent à 4 991 738 € contre 5 163 580 € en 2020 (en baisse de 3,33%). Le nombre moyen d'assistants familiaux en 2020 était de 96, il est en baisse en 2021 avec une moyenne à 87. La pyramide des âges montre un vieillissement des assistants familiaux et des départs à la retraite plus nombreux que les recrutements effectués.

Les recettes, à hauteur de 1 519 731 € en 2021, sont en hausse de 27,96% par rapport à 2020 (soit +332 029 €) et ce avec la prise en compte de recettes Etat dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance (SNPPE) en 2020 mais pas en 2021. L'évolution 2020-2021 des recettes réalisées hors SNPPE est de +91,5%.

Cet accroissement est lié au recouvrement de la recette de l'Etat, au titre d'une partie des frais relatifs à la prise en charge administrative de l'accueil des mineurs non accompagnés qui progresse de 173,8% (+ 678 950 €).

Le service protection maternelle et infantile et planification

Les dépenses s'élèvent à 743 927 € (dont 9 197 € de dépenses d'investissement), en légère hausse par rapport à 2020 (+2,8%).

Les principaux postes de dépenses concernent :

- Les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP): 362 018 €.
- Les frais d'analyses et de radiologie 86 099 €, en hausse de +10% / 2020.
- La vaccination : 45 804 €.
- La formation des assistants maternels: 34 152 €.

Les recettes s'élèvent à 500 351 €, en baisse de 88 433 € (-15%) en tenant compte des recettes SNPPE en 2020. Sans ces recettes spécifiques, les recettes 2021 sont en hausse de 2,2%. La participation de l'ARS au dépistage des Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) est liée aux démarches de dépistages, en baisse en lien avec la Covid.

Par ailleurs, le service de PMI a poursuivi son partenariat avec les relais d'assistants maternels (RAM) dans le cadre des contrats départementaux de solidarité territoriale. Près de 9 200 € ont été versés à ce titre en 2021.

Service logement

Le Fond de solidarité logement

En 2021, les versements du Département concernant le FSL sont de deux natures.

- Le premier versement (143 351 €) correspond au frais de gestion du fonds délégué par marché public à Logiah 04. En 2021, le montant du marché a fait l'objet d'une modification (rescrit fiscal ne le soumettant plus au versement de la TVA) nécessitant un rattachement du montant à verser sur l'année 2022. Le dossier sera régularisé au courant du 1^{er} trimestre 2022.
- Le second versement correspond à la contribution du Département au fonds pour son fonctionnement (335 000 €). Le fonds est également abondé de manière volontaire par d'autres partenaires (Communes, Caf, MSA, EDF, ENGIE, SDE04, bailleurs sociaux). En 2021, les recettes du FSL sont de 785 127,92 € et les dépenses s'élèvent à 708 755,39 €. Les dépenses financent pour 350 122 € des versements à des structures pour du soutien à des actions (mesures d'accompagnement socio-budgétaires, lutte contre la précarité énergétique, aide à la médiation locative). Le reste (358 633,39 €) correspond à des aides directes aux ménages pour le maintien dans le logement (33%), l'accès à un nouveau logement adapté (16%) ou le paiement de facture d'eau et d'énergie (50%).

L'aide à la médiation locative

Le Département finance des actions d'aide à la médiation locative dans lequel s'intègre le Service immobilier à caractère social (SICS) porté par Logiah 04 (62 375 €).

A la différence des années précédentes, en 2021, l'action d'aide à la médiation locative des Amis de la Tour a été financée via le FSL (17 000 €). Le SICS est également financé (45 000 €) par le Programme départemental d'insertion.

L'accès aux droits

En 2021, le Département a accordé une subvention (40 624 €) à l'agence interdépartementale d'information sur le logement 04-05 (Adil 04-05).

La lutte contre la précarité énergétique

Depuis 2021, le Département finance (65 000 €) une nouvelle action, le Service local de maîtrise de l'énergie (SLIME), mis en œuvre par Energ'Ethique 04, et dont les objectifs ont été atteints.

En recettes, le SLIME s'intègre dans un programme national qui permet le remboursement d'une partie (70%) des dépenses engagées. Les recettes attendues au titre de 2021 (45 500 €) seront perçues en 2022.

La rénovation énergétique des logements

En 2021, le Département a déployé un Espace Conseil France Rénov'. Pour ce faire, il a adhéré au programme national SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique). La mise en œuvre de cette action est portée par l'association agence locale de la transition énergétique (ALTE - 102 044,60 €) et par le Parc naturel régional du Luberon (17 488,50 €). Les financements versés sont inférieurs au montant initialement voté du fait d'une réalisation des objectifs inférieurs au prévisionnel.

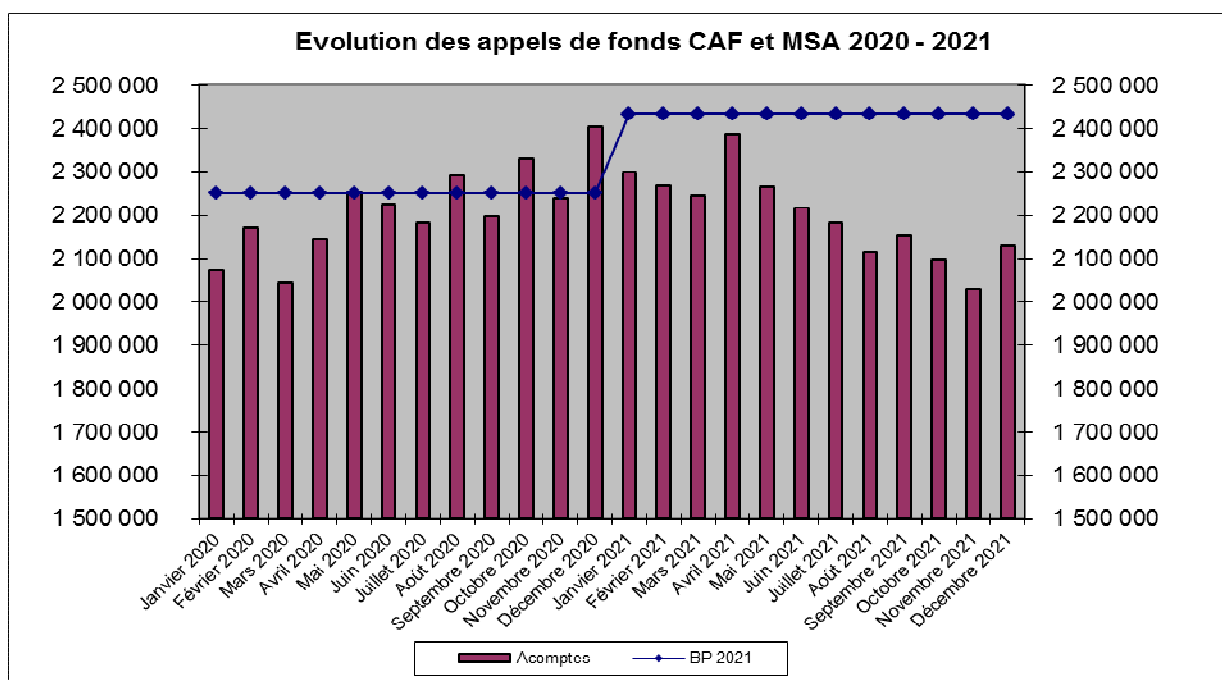
En recettes, le SARE étant un programme partenarial, s'appuie sur les financements d'autres institutions :

- La région (40 000 €).
- Les intercommunalités partenaires (4 359,36 €) dont les contributions seront régularisées en 2022.
- Les certificats d'économie d'énergie pour un montant de 118 560 €.

B. L'INSERTION

Le budget total 2021 du secteur insertion s'élève à 29 303 003 € et a été consommé à 94%. Le compte administratif s'élève à 27 641 330 €, représentant une baisse des dépenses de 1,1% par rapport aux dépenses 2020 (-315 917 €) (CA 2020 = 27 953 523 €).

En 2021, les dépenses d'allocations RSA s'élèvent à 26 359 067 €, soit -0,87% par rapport à 2020 (26 589 593 €). Les allocations RSA représentent 95% des dépenses insertion.

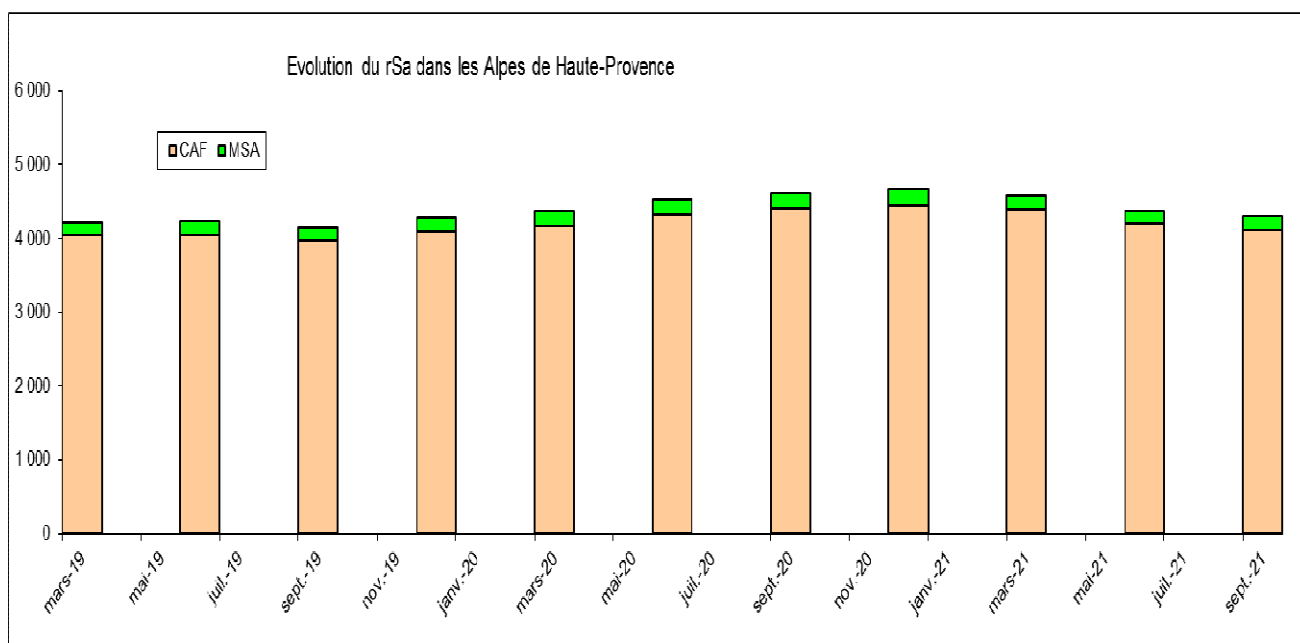


Le montant de l'allocation RSA a augmenté de +0,1% au 1er avril 2021.

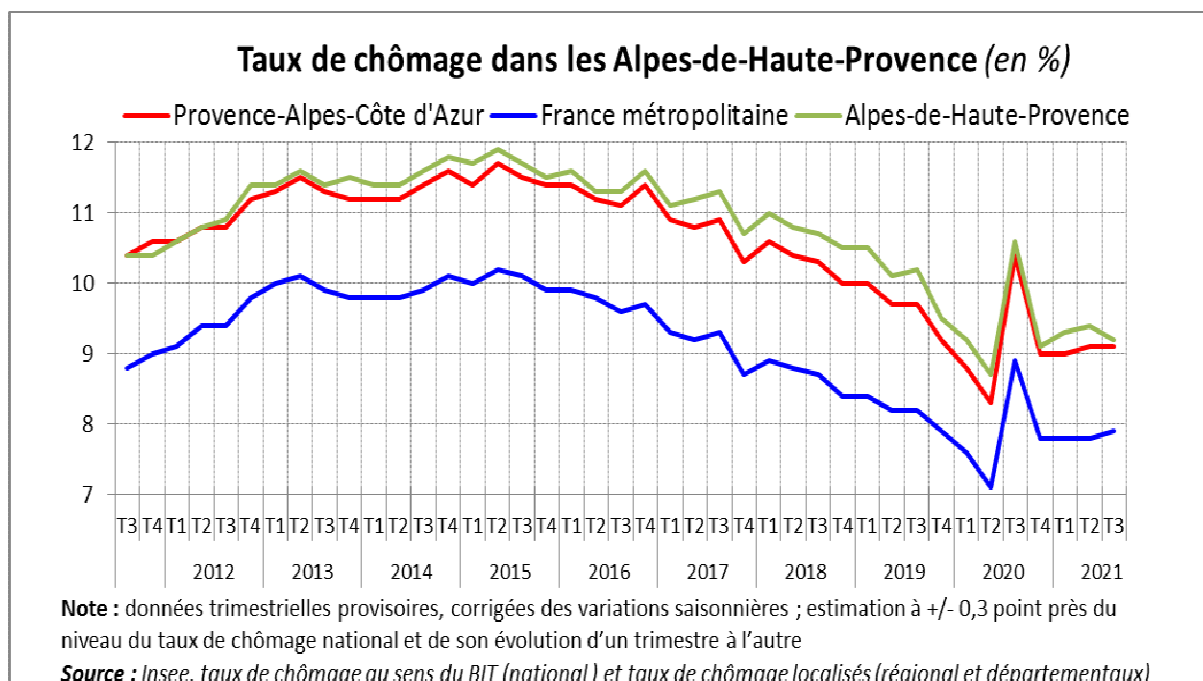
En septembre 2021, le nombre de foyers bénéficiaires du RSA s'élève à 4307, soit :

- une diminution de 6,7 % par rapport à sept 2020 (- 310 foyers),
- une diminution de 1,7% sur le dernier trimestre (- 74 foyers).

Pour mémoire : entre décembre 2019 et 2020, le nombre de foyers bénéficiaires du RSA avait augmenté de 8,9%.



Concernant la situation de l'emploi, le taux de chômage s'élève à 9,2% de la population active dans les Alpes de Haute-Provence. Même s'il est en baisse, celui-ci reste supérieur aux taux national (7,9%) et régional (9,1%) (chiffres du 3T 2021).



Au 3^e trimestre 2021, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B, C s'établit à 16 360 dans les Alpes de Haute-Provence. Ce nombre a diminué de 2,8% sur un an (-4% en région PACA).

Parmi les autres dépenses d'insertion, on peut noter :

- Les contrats aidés qui représentent une dépense globale de 464 688 € (soit une baisse de 28,7% avec un CA 2020 de 597 945 €). En 2021, 175 contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) et 40 parcours emploi compétences (PEC) ont été prescrits en faveur des bénéficiaires du RSA. Le faible niveau de prescription des PEC s'est poursuivi depuis les évolutions du dispositif (conditions d'éligibilité, modalités de mise en œuvre, taux de prise en charge à la baisse...) et dans le contexte de crise Covid.
- Le programme départemental d'insertion, pour un montant de 609 912 €. A noter que 15 468 € vont être versés en 2022 pour des subventions 2021, les demandes de rattachements ayant été refusées. En les prenant en compte le CA 2021 serait de 625 380 €.

En 2021, une trentaine d'actions a été financée et plus de 500 accompagnements individuels ont été réalisés. De nouvelles actions ont été subventionnées telles que l'accompagnement renforcé des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA mis en place par la CMAR.

Les recettes du secteur insertion, qui s'élèvent à 1 531 958 se décomposent ainsi :

- Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) : 1 234 627 € (+3,8% / 2020).
- Fonds social européen: 0 €. Le versement FSE correspondant à l'opération 2017 était attendu en 2021 car le « contrôle de service fait » (CSF) s'était tenu en début d'année 2020, mais ça n'a pas été le cas car nous sommes toujours en attente des conclusions définitives. Les opérations 2019 et 2020 sont en cours de CSF.
- Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) : 197 400 €. Recette qui correspond au 1^{er} versement des financements de l'Etat dans le cadre du conventionnement relatif à la mise en place du SPIE dans les Alpes de Haute-Provence.
- Recouvrement d'indus : 99 931 €.

LA DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS

A. LE SERVICE DES COLLEGES

En fonctionnement, les dépenses ont été réalisées à hauteur de **2 010 306 €** sur un budget voté de **2 237 396 €**, soit un taux de réalisation de 89,52%.

Dépenses obligatoires en faveur des collèves

➤ **Dotation de fonctionnement des collèges publics : 1 241 172 €**

Les crédits affectés à la dotation de fonctionnement des collèges sont consommés à hauteur de 97,6% et correspondent à un effectif global de 6 730 collégiens sur l'ensemble des établissements publics.

➤ **Fonds de concours à la Région pour l'Ecole Internationale PACA : 156 960 €**

Les crédits affectés sont consommés à hauteur 100% et correspondent au financement de 4 postes.

➤ **Enseignants référents : 6 000 €**

Les crédits affectés sont consommés à hauteur 100% et correspondent au fonctionnement de 4 enseignants référents.

➤ **Equipements sportifs utilisés par les collèves :**

Location des équipements sportifs du centre regain pour le collège Pierre Girardot de Sainte Tulle :
Depuis son ouverture en 2002, le collège P. Girardot de Sainte Tulle bénéficie des équipements sportifs du centre regain et notamment du gymnase, situé à proximité de l'établissement. Cette utilisation est possible grâce à une convention signée entre le Département et le Centre Regain. Pour 2021, le coût de la location de ces installations pris en charge par le Département est de 40 000 € (taux d'exécution de 100%).

➤ **Dotation des collèges privés en 2021 : 264 929 € (taux d'exécution à 100%)**

- Collège Saint-Charles à Manosque : 164 645 €
- Collège Sacré-Cœur à Digne les Bains : 100 284 €

➤ **Forfait d'externat des collèges privés : 244 147 € (taux d'exécution à 100%)**

En recettes de fonctionnement, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a procédé au versement d'une somme de 34 266 € au titre de sa participation aux charges de fonctionnement du collège A. Honnorat à Barcelonnette pour son « internat d'excellence » qui accueille les collégiens venus du département des Bouches-du-Rhône.

En investissement, les dépenses ont été réalisées à hauteur de 1 584 253 € sur un budget voté de **1 654 380 €**, soit un taux de réalisation de 95,76%.

➤ **Déploiement du numérique dans les cités scolaires : 27 180 € (taux d'exécution à 79 %)**

Un collège n'a pas justifié les dépenses, donc la subvention n'a pas été attribuée.

➤ **Cités scolaires 1 500 000 € (taux d'exécution à 100%)**

Le montant des investissements pour les cités scolaires en 2021 se compose comme suit :

- 500 000 € : 4^{ème} versement de la réhabilitation de la Cité scolaire de Sisteron ;
- 1 000 000 € : 2^{ème} versement de la réhabilitation de la Cité scolaire de Barcelonnette.

➤ **Maintenance des cités scolaires : 120 000 € - mandaté 62 718 € (taux d'exécution de 52,27%).**

Montant mandaté en fonction des justificatifs fournis par la Région.

Les recettes d'investissement concernent le versement par l'Etat de la Dotation Départementale d'Equipeement des Collèges (DDEC) pour un montant constant de 1 392 195 €, somme intégralement encaissée.

L'Unité de Préparation Culinaire (UPC)

Depuis le 1er janvier 2009, l'UPC dessert neuf des collèges du département (le collège Camille Reymond à Château Arnoux, le collège Gassendi à Digne, le collège Henri Laugier à Forcalquier, le collège Jean Giono à Manosque, le collège Mont d'Or à Manosque, le collège JMG Itard à Oraison, le collège Maxime Javelly à Riez, le collège Pierre Girardot à Sainte Tulle, le collège André Ailhaud à Volx) et mutualise les achats liés à la restauration (denrées et fournitures de fonctionnement) pour les seize collèges publics autonomes.

En fonctionnement, les dépenses ont été réalisées à hauteur de 1 182 418 € sur un budget voté de **1 433 429 €**, soit un taux de réalisation de 82,49%.

Le tableau ci-dessous récapitule les taux de consommation des crédits par poste de dépenses. Le budget global de l'UPC est correctement consommé. Les variations des différents taux viennent principalement de la crise liée à la COVID-19, de l'évolution des effectifs scolaires et également de la mise en place d'actions en vue de la réduction des coûts de fonctionnement.

Répartition des dépenses de fonctionnement	Budget voté (€)	Budget réalisé (€)	Taux ex. %
Achat denrées	796 000 €	732 159 €	92 %
Achats stockés – Mat. Prem labellisée (0038)	165 000 €	126 274 €	76.5%
Achat consommable (conditionnement pour livrer les repas)	41 000 €	26 731 €	65.2%
Honoraires (diététicienne, analyses laboratoire)	19 000 €	5 435 €	28.6%
Petit équipement (D2REST0015)	10 000 €	3 159 €	31.6%
Petit équipement (D2REST0027)	1 000 €	0 €	0%
Repas allergiques	25 000 €	19 787 €	79.1%
Repas Bio	144 274 €	119 150 €	82.6%
Uniformes et vêtements de travail	65 700 €	56 560 €	86.1%
Manifestations-Frais de réception et d'animation des satellites	8 317 €	1 145 €	13.8%
Contrats de maintenance	31 300 €	24 701 €	78.9%
Produits d'entretien	9 000 €	3 198 €	35.5%
Réceptions (0020)	726 €	726 €	100%
Animation démarche RéGAL	20 000 €	0 €	0%
Subvention « je mange Bio au collège »	6 000 €	0 €	0%
TOTAL	1 342 317 €	1 119 026€	83.37%

Au 31 décembre 2021, le montant total **des recettes perçues** s'élevait à 1 116 721 €. La répartition des recettes encaissées par poste est la suivante :

Répartition des recettes	Budget voté (€)	Budget réalisé (€)	Taux ex. 2021	Taux ex. 2020
régie repas facturés au personnel (chap 70/701)	1 500 €	2 247 €	149,80 %	149,70 %
recettes FDDIRC (chap 74/74881)	445 000 €	402 531 €	90,46 %	67 %
facturation repas UPC (chap 74/74881)	791 000 €	711 944 €	90,01 %	68 %
Subvention Région démarche RéGAL	10 000 €	0 €	0 %	0 %
Total	1 247 500 €	1 116 722 €	89,52 %	67 %

En investissement, les dépenses ont été réalisées à hauteur de 10 416 € sur un budget voté de **19 800 €**, soit un taux de réalisation de 52,61%.

B. LE SERVICE EDUCATION, JEUNESSE ET SPORTS

Le budget de fonctionnement du secteur éducation, jeunesse et sport est consommé à hauteur de 56,82 %.

Secteur	Budget total voté (€)	Budget réalisé (€)	Taux ex.
Education (EDED)	248 000 €	55 431 €	22,35 %
Jeunesse (CSSP)	24 100 €	14 000 €	58 %
Sport (CSSP)	296 000 €	253 357 €	85,59 %
Total	568 100 €	322 788 €	56,82 %

▪ Secteur éducation (fonctionnement)

- **Sections sportives scolaires ouvertes dans les collèges : 72 000 €**, consommés à hauteur de 77%, soit 55 431€.

Pour les collèges publics : budgété 69 000 €, réalisé 53 675 € (77,8%). Moins d'heures effectuées par les éducateurs sportifs au vu de la fermeture des établissements pendant la crise sanitaire.

Pour le collège privé le Sacré-Cœur : budgété 3 000 €, versé 1 756 € (58,5%) - paiement au vu du nombre d'heures effectuées.

- **Soutien à l'enseignement supérieur : 156 000 €, non consommés**

IUT : prévu 152 300 €, non versé

Au regard du décalage des commissions permanentes liées aux élections, l'aide n'a pu être proposée au vote qu'en décembre. La clôture de l'exercice budgétaire ayant eu lieu en amont de la commission et les reports / rattachements n'ayant été pris en compte, le paiement de l'aide au titre de l'année 2021 n'a pas pu être réalisé sur l'exercice 2021.

UPRO et UTL : budgété 3 700 €, non versé

Pas de demande de ces structures.

▪ **Secteur jeunesse (fonctionnement)**

- **Aide aux associations d'éducation populaire : 24 100 €** consommés à hauteur de 58,1%, soit 14 000 €. 14 000 € ont été attribués à la ligue de l'enseignement, pas de demande des autres structures.
- **La Festejado des collèges-projets d'éducation à la citoyenneté : 20 000 €** prévus, qui n'ont pas été consommés suite à l'annulation de la Festejado due à la COVID 19.

▪ **Secteur sport (fonctionnement)**

- **Elite sportive départementale : 40 000 €** consommés à hauteur de 32 900 € soit 82,3%.
Au niveau des clubs : 26 500 € (10 équipes aidées).
Au niveau des sportifs : 10 350 € (19 sportifs aidés) (19 = voté en CP, pris sur le budget 2021 = 11 sportifs pour un montant de 6 400 €) ;
(Différence entre les montants différenciés (club/sportif) et le total car certains reports/rattachements n'ont pas été pris en compte) ;
Ces demandes sont dépendantes du niveau sportif atteint par les clubs ou les sportifs du département au cours de l'année sportive précédente.
- **Comités départementaux : 192 000 €** consommés à hauteur de 183 200 € soit 95,4%.
- **Aide aux organisateurs de manifestations sportives : 46 000 €**, consommés à hauteur de 27 750 € (soit 60,3%). Beaucoup de manifestations ont été annulées au vu du contexte sanitaire
L'attribution des aides a été faite en fonction des demandes déposées par les organisateurs auprès de la collectivité. L'étude des dossiers a été faite au vu des budgets présentés.
- **Formation des éducateurs sportifs : 10 000 €** consommés à hauteur de 1 507 € (soit 15%) car très peu de demandes effectuées. De nombreuses formations ont été annulées au vu du contexte sanitaire.

En investissement, les dispositifs de subventions à destination des porteurs de projets publics (communaux, intercommunaux) et privés pour la construction et la réhabilitation des équipements sportifs, culturels, multi activités et bâtiments scolaires publics sont gérés dans le cadre d'autorisations de programme pluriannuelles.

Pour 2021, le taux d'exécution moyen des crédits de paiement pour l'ensemble des dispositifs s'élève à 26,7%. Les rythmes de consommation de crédits sont variables d'un exercice à l'autre et dépendent de l'envoi, par les bénéficiaires, des pièces justificatives permettant de liquider la subvention.

Budget total voté (€) :	831 595 €
Budget réalisé (€):	221 940 €
Taux d'exécution	26,69 %

➤ **Equipements sportifs comités départementaux**

Budget total voté (€) :	50 000 €
Budget réalisé (€):	13 770 €
Taux d'exécution	27,54 %

Le montant voté était à 50 000 €. Cependant, les comités n'ont pas pu justifier des factures nécessaires. Les dossiers habituellement présentés à la Commission permanente du mois de juin ont du être décalés au mois d'octobre, les comités ont eu des difficultés à réaliser leurs commandes et obtenir les documents dans les délais avant la fermeture de l'exercice budgétaire. Les aides n'ont donc pas pu être libérées.

➤ **Equipements sportifs utilisés par les collègues**

Budget total voté (€) :	60 620 €
Budget réalisé (€):	17 380 €
Taux d'exécution	28,67 %

➤ **Contractualisation**

Etude pour la construction du centre aquatique CCSB à Sisteron : 7 200 € de crédits de paiement ont été consommés à 100%.

LA DIRECTION DE LA CULTURE

	Crédits culturels (hors programmation) <i>CSCU</i>	Crédits dédiés à la programmation culturelle <i>CSCU Div 1 ACTIONS</i>	TOTAL
Budget total 2021 :	1 521 906 €	93 000 €	1 614 906€
Budget réalisé 2021 :	1 325 033 €	24 691 €	1 349 724 €
Taux d'exécution	87,06 %	26,55 %	83,58 %

Le taux de consommation global des crédits est de 83,58 %.

A. LA CULTURE

➤ **Financement des établissements culturels départementaux et des structures culturelles associées**

Ces dépenses, qui matérialisent la contribution du Département aux charges de personnel, premier poste budgétaire des structures en cause, sont réputées considérées comme difficilement compressibles. Elles assurent le financement pérenne d'établissements structurants.

Structures financées	Budget total voté (€)	Budget réalisé (€)	Taux d'ex.
Conservatoire à rayonnement départemental Olivier MESSIAEN	590 000 €	590 000 €	100 %
Association du Centre Astronomie de Saint Michel l'Observatoire	80 000 €	80 000 €	
Théâtre Durance - Association Odyssée	150 000 €	150 000 €	
Total	820 000 €	820 000 €	

➤ **Politiques subventionnelles**

Dispositifs	Budget total voté (€)	Budget réalisé (€)	Taux d'ex.
Subventions de fonctionnement aux personnes publiques et organismes de droit public	21 000 €	18 400 €	87,62 %
Subventions de fonctionnement aux personnes privées	168 550 €	151 600 €	89,94 %
Conventionnement avec les opérateurs et acteurs culturels du territoire (pers privées) (0452)	145 200 €	94 800 €	65,29 %
Fonds d'aide aux écoles de musique, de danse et de théâtre (0271-0437-0273)	219 000 €	193 600 €	88.4%

Théâtre au collège (0357)	27 636 €	25 944 €	93.88 %
Opération collège au Cinéma (chap 011 – 0164/0168)	12 000 €	2 137.50 €	17.81 %
Promotion de la langue provençale	19 364 €	9 000 €	46.48 %
Total politiques subventionnelles	612 750 €	495 481.50 €	80.86 %

Les enveloppes budgétaires dévolues aux dispositifs concernés sont pratiquement consommées dans leur intégralité. Le contexte sanitaire a toutefois impacté la réalisation de nombreuses actions récurrentes soutenues par la Direction.

- *Opération Collège au cinéma* : la fermeture des cinémas ; reprise de l'action à partir de septembre 2021 ;
- *Langue provençale* : une association n'a pas présenté de projet ;
- *Conventionnement* : subventions attribuées hors convention pour certaines structures au vu de la difficulté générée par le contexte d'exercice incertain.

➤ Saison culturelle

Objet	Budget total voté (€)	Budget réalisé (€)	Taux d'ex.
Prestations artistiques et techniques (chap011 - 0422/0421/0420/0423/0424/0425)	77 428.80 €	20 663.20 €	26,69 %
Rémunération d'intermittents (chap012 - 0426)	15 000 €	3 456.83 €	23,05 %
TOTAL Programmation culturelle	92 428.80 €	24 120.03 €	26,10 %

Ici aussi, le contexte sanitaire justifie le faible taux de réalisation. En effet, à l'exception de Memor'images, actions culturelles en maisons de retraite, il n'a pas été possible de faire une programmation culturelle.

La ligne rémunération d'intermittents concerne le régisseur technique du parc de matériel scénique départemental et les emprunts par des tiers ont été en nette baisse du fait de la difficulté à organiser des manifestations culturelles (Covid).

➤ Prestations dans le cadre de convention de partenariat

Objet	Budget total voté (€)	Budget réalisé (€)	Taux d'ex.
Transport et location véhicule (chap011 -0494/0505)	571,20 €	571,20 €	100 %

Dans le cadre de la convention avec le Fonds régional d'art contemporain (FRAC), la Direction de la culture prend en charge le transport d'œuvres à destination de structures du Département.

➤ Etude pour le schéma départemental des enseignements artistiques-SDEA

Budget total 2021 : 50 000 €, dépensé : 0 €.

En l'absence de Direction à la culture, ce projet a été mis en veille.

➤ **La Conservation départementale**

Budget total voté 2021 :	14 300 €
Budget réalisé 2021 :	5 806 €
Taux d'exécution	40,6 %

L'unité Conservation départementale, relevant du développement culturel, accompagne techniquement les communes du département dans leur gestion muséographique et œuvre pour la mise en réseau des musées et sites culturels.

- Enquête de satisfaction - JP Cholvy = 4 860 € (restitution de l'enquête) pris sur le budget 2022. La demande de rattachement effectuée en fin d'année a été refusée.
- Passeport musées : -2 405 € par rapport au budget prévu de 6 000 €. Baisse de la commande de -60% pour cause covid et fermeture musées.
- Petit matériel photo : 283,20 €. La demande de rattachement n'a pas pu être effectuée en fin d'année vu le faible montant (< 1 000 €).

➤ **Opération en maîtrise d'ouvrage gérée en AE et en AP: Programmation ALCOTRA 2014 – 2020 « PITEM Pace »** – et les 3 projets Coordination et communication (CORxCOM), Sauvegarder (Chef de file) et Découvrir pour promouvoir (DECxPROM).

Crédits gérés en autorisation d'engagement (AE) :

CORXCOM19	Total Budget voté 2021 :	2 940
	Budget réalisé 2021 :	1 332
	Taux d'exécution	45,31 %
SAUV19	Total Budget voté 2021 :	2 208
	Budget réalisé 2021 :	348
	Taux d'exécution	15,76 %
DECXPROM20	Total Budget voté 2021 :	2 208
	Budget réalisé 2021 :	816
	Taux d'exécution	36,96 %

Les taux d'exécution s'expliquent comme suit :

A la suite d'auditions formalisées par l'Autorité de Gestion ALCOTRA en décembre 2020, ces 3 projets pluriannuels issus du plan intégré PITEM PaCE ont fait l'objet d'une prorogation de délai de 9 à 12 mois.

Le budget CSCU réalisé comprend les contrôles 1^{er} niveau, car les dépenses de construction du Préhistosite au musée de Préhistoire des gorges du Verdon à Quinson ont été valorisées et certifiées. La crise sanitaire a fortement impacté les actions transfrontalières et celles-ci ont été reportées sur l'exercice suivant, soit en 2022. C'est le cas notamment pour la ligne D1CSCU0745 – 10 000 €, dédiée à la fabrication des panneaux de médiation sur le site, qui sont désormais en cours de réalisation.

Les dépenses et recettes d'investissement

Types de recettes	Budget voté (€)	Budget réalisé (€)	Taux ex. 2021	Taux ex. 2020
Feder ALCOTRA – SAUV19 D1CSCU0739 et 0740 R1CSCU0161	861 485 €	0 €	0 %	-%

Le Département 04 est chef de file sur le projet Sauvegarder. Aucune dépense effectuée pour rembourser les partenaires du fait de la non perception des recettes Feder.

Les dépenses de fonctionnement

Type de dépenses	Budget total voté (€)	Budget réalisé (€)	Taux d'ex.
CORXCOM19 (2021)	2 940 €	1 680 €	57,14%
SAUV19 (2021)	2 208 €	348 €	15,76 %
DEXPROM20 (2021)	12 208 €	816 €	6,68 %
TOTAL	17 356 €	2 844 €	16,39 %

Les recettes de fonctionnement

Types de recettes	Budget voté (€)	Budget réalisé (€)	Taux ex. 2021	Taux ex. 2020
Feder ALCOTRA – SAUV19 R2CSCU0107	10 020 €	0 €	0 %	-%
Feder ALCOTRA – CORXCOM R2CSCU0109	10 926 €	0 €	0 %	- %
Feder ALCOTRA – TRA[ce]S R2CSCU0097	82 498 €	0 €	0 %	-%
Total	103 444 €	- €	- %	- %

En 2021, le taux de valorisation des dépenses de l'ensemble des partenaires n'ont pas atteint les 30% requis pour demander le 2^{ème} versement FEDER.

TRA[ce]S : le projet a été clôturé en mars 2021 avec un déclaratif de réalisation à 94%. Le secrétariat conjoint dispose de 12 mois pour traiter la clôture financière et la fiche de clôture sur Synergie n'a pas encore été générée. Les dépenses ayant été certifiées par le contrôle, la fiche de clôture augmentera la remontée de 84% à 94% de taux de réalisation et déclenchera le 4^{ème} versement en 2022. Le montant est estimé entre minimum 74 800 € (84% de réalisation) et maximum 132 363,86 € (94% de réalisation).

Le budget en investissement du développement culturel se structure autour de deux axes : les dispositifs de subvention d'une part, et les projets en maîtrise d'ouvrage départementale d'autre part.

Synthèse

	Subventions d'investissement secteur culturel (CSCU) <i>hors projets européens</i>
Budget total 2021 (€):	332 218,07 €
Budget réalisé 2021 (€):	201 406,74 €
Taux d'exécution	60,62 %

➤ Subventions d'investissement

La consommation des crédits de paiements par dispositif est retracée dans le tableau ci-dessous :

Dispositifs d'aide	Budget total voté (€)	Budget réalisé (€)	Taux d'ex.
MHISTO17	16 964,20 €	5 590,70 €	32,96 %
CONTER19 MHISTO	150 000 €	84 385,05 €	56,26 %
VCC 17	875,88 €	875,88 €	100 %
EQCULT21	18 000 €	0 €	0 %
Programme d'investissement en équipements scientifiques de l'Observatoire de Haute-Provence (OHP17)	100 000 €	100 000 €	100 %
Soutien aux projets mobiliers (BIBLIO18)	6 000 €	3 747,92 €	62,47 %
CONTER19 BIBLIO	23 000 €	2 192,01 €	9,53 %

MHISTO21	10 000 €	0 €	0 %
MHISTO16	2 715,60 €	484,79 €	17,85 %
MHISTO18	4 662,39 €	4 130,39 €	88,59 %
TOTAL	332 218,07 €	201 406,74 €	60,62 %

Le taux de consommation est subordonné à la réalisation de travaux par des tiers et à leur demande de versement. Le taux d'exécution est correct.

- Renouvellement du parc de matériel départemental (petites réparations, entretien) : l'enveloppe de 20 000 € a été consommée à 99,9 %.

B. LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE

Dépenses « fonctionnement »		Dépenses « investissement »	
Budget total voté (€) :	217 000 €	Budget total voté (€) :	52 000 €
Budget réalisé (€):	178 853 €	Budget réalisé (€):	0 €
Taux d'exécution	82 %	Taux d'exécution	0 %

Le budget global, en fonctionnement et investissement de la Médiathèque départementale, a été exécuté à hauteur de 178 853 € soit 66,49%.

Les crédits en fonctionnement ont été utilisés à hauteur de 82%.

Les crédits en investissement 0%.

Recettes « fonctionnement »		Recettes « investissement »	
Budget total voté (€) :	87 750 €	Budget total voté (€) :	12 000 €
Budget réalisé (€):	48 584 €	Budget réalisé (€):	0 €
Taux d'exécution	55.37 %	Taux d'exécution	0 %

La médiathèque départementale a souffert d'une situation difficile concernant sa gouvernance mais également du manque de personnel affecté à ce service en 2021 (7,5 ETP pour une équipe de 15 personnes en 2019). De plus, en l'absence de référent numérique à partir du mois de juillet, une priorité a été donnée à la Direction pour le second semestre pour acquérir le matériel numérique du projet commun de portail de ressources numériques et d'outils de médiation numérique.

En effet, afin de ne pas pénaliser ce projet en partenariat avec le département des Hautes-Alpes et pour lequel des subventions ont été obtenues de l'Etat et de la Région, il était indispensable d'acquérir des liseuses, tablettes et outils de robotique.

Parallèlement, l'absence de relais sur la prise de poste du secrétariat (mai 2021) et sa restriction à un mi-temps a également fortement impacté l'organisation administrative de la médiathèque. Enfin, de nombreuses commandes ont pu être passées en fin d'année tout en faisant l'objet de demandes de rattachements et de reports ce qui a permis une bonne réalisation de l'utilisation des crédits.

Les dépenses de fonctionnement

- « Livres, disques, petit équipement » ont fait l'objet de commande en 2021 mais avec un mandatement en 2022 ;
- « Honoraires et petites fournitures » ont été minoritairement consommés en raison de la situation précédemment décrite ainsi que de la crise sanitaire annulant un certain nombre de manifestations culturelles ainsi que des formations.

-

Les crédits dédiés à la documentation générale et technique semblent avoir été surestimés lors de l'élaboration du budget primitif 2021 (15 000 €) et ont été réajustés à 8 000 € pour le budget primitif 2022.

Les dépenses d'investissement

- « Concessions et droits similaires- portail numérique » n'a pas pu être consommée en raison de l'absence de caractère exécutoire des conventions avec les intercommunalités le permettant ;
- « Matériel numérique » a bien été consommé mais a fait l'objet de demandes de reports pour un montant de 36 276,73 € sur les 39 000 € budgétisés (tablettes, liseuses).
- « Acquisition de livres d'artistes et matériel d'animation ou de médiation des collections » n'ont pu être dépensées en raison de la situation dégradée de la médiathèque, l'absence de réalisation sur le premier semestre 2021 et de la priorité donnée aux acquisitions (livres, disques etc.) et au dossier numérique.

Les recettes de fonctionnement

Le budget global « recettes » a été exécuté à hauteur de 48,71%.

Elles se décomposent ainsi :

- 5 250 € Région PACA et département des Hautes-Alpes ;
- 82 500 € autres
-

Concernant les subventions de l'Etat hors portail numérique, seule la subvention concernant le dispositif Premières Pages a été perçue à hauteur de 4 000 €.

En ce qui concerne les subventions de l'Etat pour le portail de ressources numériques (AE PORTNUM21), l'intégralité des subventions attendues a été perçue.

Le Département perçoit également une subvention de la Région pour le portail de ressources numériques. Le Département 05 s'occupe des demandes de subventions et de leur reversement. Il est important de rappeler que la Région ne reverse la subvention que sur présentation de justificatifs de dépenses et que le retard d'exécution des commandes a entraîné une baisse des recettes attendues qui seront cependant régularisées sur l'exercice en cours.

C. LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'ARCHEOLOGIE

Les dépenses de fonctionnement

Dépenses « fonctionnement »		Dépenses « investissement »	
Budget total voté (€) :	164 930 €	Budget total voté (€) :	5 000 €
Budget réalisé (€):	137 741 €	Budget réalisé (€):	1 960 €
Taux d'exécution	83,51 %	Taux d'exécution	39,20 %

Le budget global, en fonctionnement et investissement du service départemental d'archéologie, a été exécuté à hauteur de 139 701 €, soit 82,21%.

Les crédits en fonctionnement ont été utilisés à hauteur de 83,51%.

Les crédits en investissement à 39,20%.

L'année 2021 a été marquée par la conduite de 38 opérations de diagnostics d'archéologie préventive, nombre en forte augmentation (à titre de comparaison, 29 opérations ont été menées en 2020 et 25 en 2019). 3 fouilles programmées ont également été menées ainsi que 2 études patrimoniales. Malgré le nombre croissant d'opérations, les coûts ont pu être maîtrisés sachant qu'ils sont compensés par une recette sur les exercices ultérieurs.

Répartition des dépenses de fonctionnement du SDA	Budget voté (€)	Budget réalisé (€)	Taux ex. 2021	Taux ex. 2020
Charges à caractère général hors TVA	138 284 €	124 806 €	90.25 %	81,18 %
Charges à caractère général soumises à TVA	26 646 €	12 935 €	48.54 %	75,01 %
Total des crédits de fonctionnement	164 930 €	137 741 €	83.51 %	79,73 %

La consommation des crédits fluctue selon l'activité du service. C'est ainsi que l'activité concurrentielle du service n'a pas été dense en 2021, ce qui explique le faible taux d'exécution des charges soumises à la TVA.

Sur le poste de dépense concernant la location mobilière, il est à signaler qu'une économie substantielle a pu être réalisée du fait de la prise en charge directe des coûts de location de pelles et de cantonnement par l'aménageur lors d'un diagnostic, soit une économie pour la collectivité de 23 000 €.

La ligne « autres honoraires et conseils » n'a pas été dépensée en totalité du fait d'une part du report du résultat de certaines études de la fouille préventive de Manosque sur 2022 (18 924 €) et du non traitement de factures laissées en suspens en fin d'exercice budgétaire (6 635 €).

Enfin, la consommation sur la ligne voyage missions déplacements professionnels est également en deçà du prévisionnel : en effet, compte tenu de la situation sanitaire les hébergements de groupes ont été évités.

Les recettes de fonctionnement

Recettes « fonctionnement »	
Budget total voté (€) :	404 850 €
Budget réalisé (€):	413 427 €
Taux d'exécution	102,12 %

Les recettes encaissées correspondent :

Lignes soumises à TVA :

- INRAP (FNAP) : Fouille préventive de Manosque « hauts de Chapelle » : deuxième acompte de 80 750 € ;
- Etude archéologique Eglise Saint Claude – Commune de Sigonce : 3 000 € ;
- Compensation forfaitaire pour l'accueil d'un agent du SDA au CNRS à hauteur de de 5 769 €.

Lignes non soumises à TVA :

- Subvention du Ministère de la Culture (ancienne redevance d'archéologie préventive), basée sur les superficies des diagnostics archéologiques (sur la base des rapports rendus entre le 1er juin 2019 et le 31 mai 2020) pour un montant de 312 508 €.
- Subvention octroyée par la DRAC pour le reconditionnement et l'inventaire des collections archéologiques du Centre de conservation et d'études de Riez d'un montant de 8 500 €.
- Subvention octroyée par la DRAC pour les opérations programmées menées en 2021 par le SDA : 2 900 €.

Les dépenses d'investissement

Répartition des dépenses d'investissement	Budget voté (€)	Budget réalisé (€)	Taux ex. 2021	Taux ex. 2020
	5 000 €	1 960 €	39.20 %	55.36 %

Le faible taux de consommation s'explique par la difficulté rencontrée à obtenir des devis notamment liée à l'indisponibilité de matériel spécifique (petit matériel informatique, projecteur led, batteries...) et/ou aux délais de livraison non garantis (boîtes de stockage spécifiques).

D. LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Dépenses « fonctionnement »		Dépenses « investissement »	
Budget total voté (€) :	63 400 €	Budget total voté (€) :	52 325 €
Budget réalisé (€):	51 499 €	Budget réalisé (€):	22 173 €
Taux d'exécution	81.23 %	Taux d'exécution	42 %

Le budget global, en fonctionnement et investissement des Archives départementales, a été exécuté à hauteur de 73 672 €, soit 63,66%.

Les crédits en fonctionnement ont été utilisés à hauteur de 81,23%.

Les crédits en investissement à 42%.

En fonctionnement, la sortie culturelle n'a pu avoir lieu à cause des conditions sanitaires (600 €). Surtout, le nombre de publications (2) a été inférieur à l'année 2020 (5), ainsi que les lectures d'archives.

En investissement, Il ne nous a pas été possible de dépenser les 35 000 € relatifs à la restauration des archives car le renouvellement du marché cadre a pris beaucoup de temps (jusqu'en octobre), ce qui ne nous a pas permis de lancer une consultation en 2021.

POLE DEVELOPPEMENT DURABLE ET TERRITOIRES

A. L'ENVIRONNEMENT

En dépenses de fonctionnement, le budget prévu à hauteur de 855 441 € a été consommé à hauteur de 520 599 €, soit 60,86%.

Le montant total réalisé (520 599 €) est en baisse par rapport à l'exercice précédent (909 977,38 €) soit -38,8%.

Plusieurs éléments justifient un faible taux de réalisation :

- le retard pris dans le démarrage pour la mise en œuvre ou la réalisation des opérations prévues au programme : modèles intégrés pour le tourisme outdoor (PITEM MITO) (61 081,74 € non réalisés).
- la contractualisation avec 101 533,28 € non réalisés.
- le PDIPR avec 104 170,91 € non réalisés.
- les ENS avec 59 100,31 € non réalisés.
- le PDESI avec 36 240,31 € non réalisés

Le Département est membre de plusieurs syndicats mixtes de gestion de parcs naturels régionaux (Luberon et Verdon) et de rivières (Durance, Bléone). L'effort financier consenti par le Département pour le fonctionnement de ces syndicats mixtes représente en 2021 près de la moitié du budget de fonctionnement de l'environnement. Ces cotisations statutaires, obligatoires et généralement indexées sur l'inflation, représentent un montant total de 258 699,55 €.

Les recettes de fonctionnement perçues s'élèvent à 184 650,40 €, principalement au titre de la participation de la DREAL au fonctionnement de la Réserve naturelle nationale géologique.

Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 795 157 €, soit 83,94% sur un budget voté de 947 255 €.

On constate une forte baisse du budget voté (-56,3%) et des dépenses réalisées en diminution de 1 194 154,88 € (-59,4%) par rapport à 2020, expliquée par la fin du programme Alcotra l'@venture géologique. En 2020, les dépenses pour Alcotra étaient de l'ordre de 1,4 M€.

Les principales réalisations portent sur :

- le programme Alcotra l'@venture géologique : 160 570,33 €,
- le programme aménagement des espaces naturels sensibles, PDIPR et réserve : 146 390,10 €,
- le PDESI : 95 009,68 €,
- le Schéma cyclable : 55 156,21 €,
- le programme modèles intégrés pour le tourisme outdoor (PITEM MITO) : 251 154,86 €.

En investissement, les recouvrements s'élèvent à 146 755,60 € sur des recettes prévues à hauteur de 207 000,00 €, soit 70,9% de réalisation.

Il s'agit des subventions pour l'ENS du Col d'Allos et des avances versées dans le cadre de France Relance pour l'ichtyosaure de la Mélaie et le site des pas d'oiseaux.

Il était attendu des recettes au titre du PITEM MITO, participation FEDER, qui sont décalées sur 2022, au vu des remontées de dépenses.

B. L'EQUIPEMENT RURAL ET L'ENERGIE

En dépenses de fonctionnement, le budget voté de 1 009 206 € a été consommé à hauteur de 468 358 €, soit un taux de réalisation de 46,5%.

Le montant total réalisé (468 358 €) est en baisse par rapport à l'exercice précédent (867 121,65 €) soit -45,8%. Cette baisse s'explique par le fait que depuis 2019 le Département ne gère plus les nouvelles aides de l'Agence de l'eau attribuées aux collectivités.

Les dépenses concernent pour 460 095,56 € le financement, par l'Agence de l'eau, des travaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement réalisés par des communes ou groupements de communes, programmes antérieurs à 2019.

Les recettes de fonctionnement versées par l'Agence de l'eau, dans le cadre des conventions antérieures, s'élèvent à 533 198,06 € sur un budget voté de 436 000,00 €, soit 122,3% de réalisation.

Le budget Investissement, de 456 442 €, a été consommé à hauteur de 240 389 € soit un taux de réalisation de 52,7%.

Le montant total réalisé (240 389 €) est en baisse par rapport à l'exercice précédent (2 535 682,83 €) soit -57,5%.

Les programmes d'adduction d'eau potable et assainissement, d'électrification rurale et les contrats de rivières sont intégrés au programme de contractualisation territoriale depuis 2019.

Les paiements intervenus sur les programmes antérieurs hors contractualisation s'élèvent à 307 010,88 € (55,1% réalisation) répartis comme suit:

- AEP – assainissement	230 998,09 €
- Electrification rurale	43 132,84 €
- Contrats rivières et SATESE	32 879,95 €

Dans le cadre de la contractualisation, 1 313 602,17 € ont été mobilisés sur lesquels 770 916,77 € ont été réalisés (58,7%).

C. L'ECONOMIE

En investissement, les crédits de paiement inscrits à hauteur de 10 000,00 € non pas été réalisés.

La loi NOTRe d'août 2015 a renforcé les responsabilités de la Région dans le domaine économique au détriment des départements. Cela a entraîné une diminution des interventions significative du département sur ce secteur.

D. LE TOURISME

Les crédits de paiement affectés aux **dépenses de fonctionnement** représentent un montant de 2 613 205 €. Ils ont été consommés à hauteur de 2 410 378,40 €, soit 92,2% de réalisation, en augmentation de 159 749,82 € soit +6,9% par rapport à 2020.

La participation versée au syndicat de montagne SMAP de 714 940,51 € est en augmentation de 464 910,50 € par rapport à 2020 et celle versée au syndicat de montagne SMVA de 422 826,77 € est en baisse de 114 503,70 € par rapport à 2020.

Les cotisations au syndicat mixte d'aménagement du lac de Serre-Ponçon SMADESEP et au syndicat mixte des villages et cités de caractère SMVCC se sont élevées à 51 094,00 €.

La subvention allouée à l'Agence de développement s'est élevée à 1 030 000,00 €. Elle contribue au fonctionnement de la structure (15 agents) ainsi qu'à son plan d'actions annuel.

15 dossiers ont été subventionnés au titre des manifestations promotionnelles et ont représenté un montant global de 68 437,00 € (dont 42 662 € pour « Terres de Jim » fête agricole à Corbières) sur un budget de 97 700,00 € soit 70,8% de réalisation.

La co-organisation des 9èmes assises nationales des Randonnées a nécessité une dépense de 25 000 €.

La participation au remboursement du crédit-bail contracté par le SMAP, s'est élevée à 44 378,52 €, elle était de 177 514 € en 2020.

Les crédits de paiement de 20 000,00 € alloués à la prestation juridique Master Plan ont été consommés à hauteur de 19 018,80 €.

Les dépenses au titre du schéma de développement touristique 2021-2026 pour l'assistance à son élaboration se sont élevées à 24 060,00 €

Enfin, les participations destinées à soutenir l'organisation touristique n'ont représenté que 2 500,00 €.

Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 35 825 € pour un budget voté de 70 205 €, soit un taux de réalisation de 51%.

Les crédits prévus à l'étude portant sur la stratégie de développement de l'Espace lumière n'ont pas été consommés, soit 30 205,00 € non réalisés.

Les subventions versées pour les travaux en faveur des villages et cités de caractère se sont élevées à 35 825,10 €, soit 89,6% de réalisation.

Au titre de la contractualisation 10 399,01 € ont été mandatés sur un budget de 80 000 € soit 13% de réalisation.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 32 993,48 €, il s'agit principalement de la participation de la Région, 31 624,48 €, à l'élaboration du Master Plan.

E. L'AGRICULTURE

En fonctionnement, le budget voté de 344 800,00 € a été exécuté à hauteur de 248 000,15 €, soit 71,9% de réalisation, en augmentation de 63,6% par rapport à 2020 (151 613,76 € réalisés).

Les crédits alloués aux subventions de fonctionnement ont permis de soutenir le transfert de connaissances et les actions d'information, de recherche et de développement agricole en faveur de l'environnement. Les dépenses se sont élevées à 121 549,68 € pour un budget alloué de 197 500,00 €, soit 61,5% de réalisation.

Les crédits dédiés à l'allègement du coût des analyses de prophylaxie IBR et Brucellas ovis ont représenté un montant de 21 993,76 € du même ordre qu'en 2020.

Les honoraires vétérinaires ont représenté une dépense totale de 38 656,71 € en baisse de 7 632,76 € par rapport à 2020.

En 2021, une aide exceptionnelle d'urgence à 94 exploitations agricoles touchées par l'épisode de gel d'avril 2021 a été versée pour un montant de 65 800,00 €.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 91 844 € soit 65,6% de réalisation, et ont concerné les programmes d'aménagement forestier (17 090,10 €), le développement des filières et produits (33 225,08 €), l'amélioration pastorale (30 328,88 €), l'hydraulique collective (11 200,00 €) et la contractualisation territoriale (11 200,00 €).

Elles sont en augmentation de 42 085,69 € soit + 69% par rapport à 2020.

F. L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 04

Les crédits de paiement votés à hauteur de 72 000 € ont été réalisés en totalité. Ils concernent le règlement de la cotisation annuelle du Département à l'Agence technique.

Les recettes prévues, 175 000,00 € ont été réalisées à hauteur de 180 802,00 € soit 103,32%, au même niveau que les années précédentes.

Les recouvrements constatés sont relatifs à la facturation à l'Agence technique de la mise à disposition des services du Département.

Les mises à disposition individuelles sont gérées par la Direction des ressources humaines.

G. LES STRATEGIES D'AMENAGEMENT TERRITORIAL

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Budget 2021 primitif voté (euros)	Budget 2021 total (euros)	Dépenses réalisées 2021 (euros)	% réalisation sur budget total	Dépenses réalisées 2020 (euros)	% Evolution dépenses par rapport à 2020
Services de la Direction des Stratégies d'Aménagement Territorial	198 392,00	184 294,00	86 398,79	46,88 %	69 983,68	+ 24,64 %
COOPERATION DECENTRALISEE	20 000,00	40 000,00	36 900,00	92,25 %	0,00	-
- Solidarité sans frontière	20 000,00	0,00	0,00	-	0,00	
EUROPE	94 000,00	48 000,00	37 302,79	77,71 %	28 035,68	+32,14 %
- Programme Europe14	4 000,00	0,00	0,00	-	16 027,68	
- Projets Leader15	90 000,00	48 000,00	37 302,79		12 008,00	
HABITAT	12 196,00	12 196,00	12 196,00	100,00 %	12 196,00	0,00%
- Etudes préalables OPAH	12 196,00	12 196,00	12 196,00		12 196,00	
PETITES VILLES DE DEMAIN	0,00	24 000,00	0,00	-	-	-
SCHEMA D'ACCESSIBILITE	20 000,00	0,00	0,00	-	0,00	-
CONTRACTUALISATION	52 196,00	60 098,00	0,00	-	29 752,00	-100,00 %

Les crédits de paiement votés en 2021 (184 294,00 €) ont été réalisés à hauteur de 46,88% (86 398,79 €). Le montant mandaté de l'exercice précédent étant de 69 983,68 €, une augmentation des dépenses 2021 est à noter.

La coopération décentralisée

Dans le cadre de la coopération décentralisée, un montant global de 20 000,00 € a été voté. Le versement des aides est intervenu sur 2021 (16 900 €), complété par le versement des aides de 2020 (20 000 €) soit un total de 36 900 €.

L'Europe

▪ Projets leader 2015-2020

Le programme LEADER 2015 – 2020 a pris du retard au démarrage et les remontées de dépenses ont commencé à partir de 2020. En 2021, 37 302,79 € ont été mandatés en fonctionnement.

La commission européenne a validé une prorogation de la programmation 2014-2020 jusqu'en 2025. L'AE LEADER15 est donc prolongée jusqu'en 2025.

L'habitat

▪ Etudes préalables OPAH

Il s'agit de notre aide aux collectivités en matière d'études préalables et de suivi d'animation.

En 2021, les crédits de paiement ont été mandatés à hauteur de

- 6 098 € pour l'AE ETOPAH16 : OPAH-RU Cœur de ville de Sisteron, au titre de la 4^{ème} année du suivi-animation (sur une période de cinq années),
- 6 098 € pour l'AE ETOPAH17 : OPAH-RU Centre-bourg de Castellane, au titre de la 4^{ème} année du suivi-animation (sur une période de cinq années)

soit un total de 12 196 €, représentant un taux de consommation de 100%.

Les petites Villes de Demain

Le Département conduit pour le compte de la Banque des territoires le dispositif d'aide aux communes lauréates (11) pour la réalisation de leurs études de faisabilité et pré-opérationnelles. Aucune d'entre elles n'ayant été achevée en 2021, les versements n'ont pu être effectués.

La contractualisation

▪ Etudes préalables OPAH

Deux OPAH-RU, sur les communes de Manosque et Oraison, avaient été inscrites dans le contrat du territoire de la DLVA pour la période 2019-2020.

Axées sur le centre ancien, ces deux opérations ont notamment pour objectifs la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la réduction de la vacance, l'adaptation du parc au vieillissement et au handicap, la production d'une offre locative répondant aux besoins des populations.

S'inscrivant dans le cadre des contrats départementaux de solidarité territoriale, les engagements s'élèvent à un total de 60 980 €.

Au titre de l'exercice 2021, les 12 196 € de CP votés pour le suivi-animation sur ces deux communes ont été versés, soit un taux de consommation de 100 %.

Une étude pré opérationnelle d'OPAH est prévue pour la commune de Château-Arnoux Saint Auban, dans le contrat 2021-203.

RECETTES FONCTIONNEMENT	Budget 2021 primitif voté (euros)	Budget 2021 total (euros)	Recettes réalisées 2021	% réalisation sur budget voté	Recettes réalisées 2020
Services de la Direction des Stratégies d'Aménagement Territorial	0,00	280 500,00	140 250,00	50,00%	0,00
PETITES VILLES DE DEMAIN	0,00	280 500,00	140 250,00	50,00 %	-

Les recettes ont été réalisées à hauteur de 50% du budget voté, soit 140 250 €. Le niveau d'engagement des dépenses n'ayant pas atteint 80%, un nouveau versement de la Banque des territoires n'a pu être effectué.

DEPENSES INVESTISSEMENT	Budget 2021 primitif voté (euros)	Budget 2021 total (euros)	Dépenses réalisées 2021 (euros)	% réalisation sur budget total	Dépenses réalisées 2020 (euros)	% Evolution dépenses par rapport à 2020
Services de la Direction des Stratégies d'Aménagement Territorial	1 879 040,96	2 659 305,46	2 520 420,92	94,78 %	1 322 285,11	+90,61 %
EUROPE	50 000,00	50 000,00	29 829,77	59,66 %	24 324,47	+22,63 %
- Programme Leader 2015-2024	50 000,00	50 000,00	29 829,77	59,66 %	24 324,47	+22,63 %
HABITAT	178 068,00	58 332,50	25 853,34	44,32 %	36 990,84	-30,11 %
- Habitat social 2016-2021	158 068,00	58 332,50	25 853,34	44,32 %	36 990,84	-30,11 %
- PPR2 2021	20 000,00	0,00	0,00	-	-	-
POLITIQUE TERRITORIALE	1 485 761,96	2 444 910,96	2 402 759,47	98,27 %	1 011 140,50	+137,63 %
- Contrats de projets 2007-2013	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	100,00 %	0,00	-
- FODAC	1 214 089,00	1 051 128,40	1 015 926,95	96,65 %	873 479,82	+16,31 %
- Projets structurants 2014 - 2020	271 672,96	193 782,56	186 832,52	96,41 %	137 660,68	+35,72 %
CONTRACTUALISATION	165 211,00	106 062,00	61 978,34	58,44 %	249 829,30	-75,19 %
CONTER19	165 211,00	106 602,00	61 978,34	58,44 %	249 829,30	-75,19 %

En dépenses d'investissement, les crédits de paiement votés (2 659 305,46 €) ont été consommés à hauteur de 94,78 %, soit un total mandaté 2021 de 2 520 420,92 €.

On constate une très nette augmentation de +90,61 % sur le montant mandaté entre 2020 et 2021. Au titre du FODAC notamment, cette situation est liée pour partie à la réalisation rapide d'opérations par les communes et à leurs besoins en trésorerie. Par ailleurs, le versement de 1,2M € au profit de la Région de la participation départementale pour les travaux de la ligne des Chemins de fer de Provence explique cette nette progression des dépenses.

L'Europe

▪ **Projets leader 2015-2020 (Chapitre 204 – Article 204141)**

Le programme LEADER 2015 – 2020 a pris du retard au démarrage mais les remontées de dépenses ont augmentées depuis 2020 : 26 932,30 € ont été mandatés en investissement en 2021 soit +10,7 % par rapport à l'année précédente.

L'Habitat

▪ **Habitat social (Chapitre 204 – Article 20423/204143)**

Il s'agit du financement de la production de logements par les bailleurs sociaux et les communes, pour leurs opérations antérieures au 31 décembre 2016. Pour mémoire, depuis le 1^{er} janvier 2017 les programmes de réhabilitation de logements communaux ont été intégrés au FODAC.

En 2021, les crédits de paiement sur le programme HABSOC ont été mandatés à hauteur de 25 853,34 € pour les dossiers suivants :

- 12 705,81 € sur l'AP HABSOC 2015 pour l'opération portée par la SA Habitations Haute-Provence, réalisation de 18 logements, 9 PLAI et 9 PLUS, (« Les Vignes de Muscat » à Volx). A noter que ce projet a bénéficié d'une prorogation exceptionnelle d'une année au regard des difficultés rencontrées dans la réalisation des travaux
- 10 517,53 € sur l'AP HABSOC 2017 pour l'opération portée par la SA Phocéenne d'Habitation, acquisition-amélioration de 8 logements PLAI (« Château Gassaud » à Manosque), soldant ainsi l'opération,
- 2 630,00 € sur l'AP HABSOC 2018 concernant la participation financière du Département au titre de la convention de financement et de gestion pour la réalisation des travaux prescrits par le PPRt de l'établissement ARKEMA sis à Château-Arnoux-Saint-Auban, signée le 05 mars 2019.

Les crédits de paiement inscrits ont été réalisés à hauteur de 44,32 % du budget voté (58 332,50 €), certaines opérations n'ayant pu bénéficier de versement de tout ou partie de leur subvention au regard des retards constatés dans la réalisation des travaux, liés à la crise sanitaire.

La politique territoriale

▪ **Contrats de projets (Chapitre 204 – Article 204142)**

Aucune programmation d'opération sur cette ligne qui a été soldée en 2020.

▪ **Fonds départemental d'appui aux communes (FODAC - Chapitre 204 – Article 204141/204142)**

En 2021, les crédits de paiement sur le programme FODAC ont été mandatés à hauteur de 1 015 926,95€ sur les 1 051 128,40 € du budget voté, soit une consommation des crédits à hauteur de 96,65 % se décomposant ainsi :

- 8.655,74 € pour les opérations FODAC 2016,
- 7.072,33 € pour les opérations FODAC 2017,
- 103.133,12 € pour les opérations FODAC 2018,
- 252.688,34 € pour les opérations FODAC 2019,
- 479.030,19 € pour les opérations FODAC 2020,
- 165.347,23 € pour les opérations FODAC 2021.

On note des décaissements plus importants sur les AP 2019 et 2020.

▪ **Contractualisation (Chapitre 204 – Article 204142)**

Une opération portée par la commune de Reillanne, est inscrite au volet 3 liste 2 des contrats départementaux de solidarité territoriale 2019-2021. Il s'agit de la création d'un habitat groupé senior social et solidaire, pour les deux premières phases. Au regard de l'état d'avancement des travaux, qui ont fait d'ailleurs l'objet d'un premier acompte fin décembre 2020, aucun appel à versement n'a été sollicité par la commune sur la fin de l'exercice 2021. Les CP 2021 ont donc été rendus en DM2 et inscrits au BP 2022.

▪ **Aménagement territorial (chapitre 204 – article 204142) – CONTERTE**

Les contrats départementaux de solidarité territoriale 2019-2020 (CDST) ont été signés et engagés tardivement en fin 2019. Les réalisations ont réellement commencées en 2020 pour les dossiers suivis par le service Territoires et Europe avec un mandatement de 61 978,34 € concernant la revitalisation du cœur de ville de Digne-les-Bains avec la rénovation du parking souterrain Gassendi et les travaux de purge et d'évacuation des déblais suite à l'effondrement d'un pénitent aux Mées (opération votée dans le cadre d'une aide d'urgence au titre du CDST 2019-2020).

▪ **Contrat projets ferroviaire (Chapitre 204 – Article 204123)**

Pour mémoire, l'opération « TRF9HMAN » pour un montant de 4 000 000,00 € avait été annulée, les travaux ne pouvant être réalisés au titre de l'actuel CPER (cf. comité de pilotage de mars 2019).

Pour la ligne des Chemins de Fer de Provence, le Département s'est engagé à hauteur de 4 320 000,00 € sous réserve que le service soit amélioré avec notamment un service du matin pour assurer les trajets domicile/travail. La convention financière a été élaborée et votée le 26 mars 2021.

Aucun crédit de paiement n'ayant été inscrits au BP 2021, conformément à la convention financière, les CP ont été inscrits en DM1 à hauteur de 1 200 000 € pour l'année 2021 (qui ont fait d'ailleurs l'objet d'un mandatement total en novembre 2021).

▪ **Projets structurants 2014 – 2020 (Chapitre 204 – Article 204142/204151)**

186 832,52 € ont été mandatés en 2021, soit +35,72 % par rapport à 2020 malgré le contexte sanitaire de 2020, pour les travaux d'agrandissement de l'établissement thermal de Digne-les-Bains.

H. LA VOIRIE

En dépenses de fonctionnement, le budget total voté de 11 047 070,00 € est en hausse de 509 370,00 €, soit + 4,8% par rapport à l'exercice précédent.

Le montant total dépensé au titre de 2021 de 10 184 492,86 € est en hausse de 758 704,41 € par rapport à l'exercice précédent, soit +8%.

Le taux de réalisation est de 92,1%, en hausse par rapport à l'exercice précédent (89,5% en 2020), avec 0,862 M€ non réalisés. Compte tenu du contexte hérité de la Covid, ce taux de réalisation 2021 est satisfaisant.

- Les taux de réalisation pour les programmes de travaux récurrents qui étaient habituellement très élevés en investissement le sont restés après leur transfert en fonctionnement en 2019. Les programmes de grosses réparations ont été réalisés en 2021 à 100%, de sauvegarde des ouvrages d'art à 98,7%, une moindre réalisation est à noter pour la sécurité (signalisation horizontale) à 67,2%.
- Les dépenses réalisées hors programmes récurrents à hauteur de 4 490 223,15 € sont en hausse de 286 547,14 € par rapport à 2020, soit une augmentation de 6,8%. Leur taux de réalisation en 2021 est de 85%.

Les dépenses liées au déneigement à hauteur de 644 819,78 € sont en hausse de 179 700,06 €, soit +38,6%, l'hiver 2020-2021 ayant été marqué par des épisodes neigeux successifs.

Les dépenses de fonctionnement, hors déneigement et programmes récurrents, se sont élevées à 3 845 403,37 €, en hausse de 106 847,08 € par rapport à 2020, soit +2,9%.

Les principales dépenses portent sur l'entretien courant et le maintien en état des chaussées et des dépendances.

Le taux moyen de consommation des crédits ouverts aux cinq maisons techniques est de 85,8%. Leurs dépenses totales s'élèvent à 2 402 149,52 € (0,398 M€ de non réalisés).

Les dépenses du CTRD à hauteur de 1 881 364,67 € avec un taux de réalisation de 86% sont en hausse de 248 774,96 €, soit une augmentation de 15% par rapport à 2020 (0,307 M€ de non réalisés).

Le montant **des recettes recouvrées en fonctionnement** au titre de 2021 s'élève à 453 716,23 €, soit 110,7% du budget voté. Elles sont au même niveau qu'en 2020 (-0,7%) avec une faible baisse de 3 228,70 €.

Les principales recettes portent sur :

- les redevances d'occupation du domaine à hauteur de 269 448 € (262 913 € en 2020) ;
- les contributions spéciales de voirie pour dégradations de voies publiques à hauteur 67 724,02 € (78 159,47 € en 2020) ;
- les produits exceptionnels divers (remboursement assurance suite à des sinistres, dégâts au domaine public et vente de ferrailles, compensation financière annuelle Région pour arrêts de bus) à hauteur de 116 544,21 € (115 872,46 € en 2020).

Le montant total **des dépenses de voirie en investissement** pour 2021 est de 17 826 468,49 € avec un taux de réalisation sur le budget voté de 99,2%.

Les dépenses d'investissement ont diminué de 2 634 277,64 € par rapport à celles de l'exercice 2020, soit une baisse de 12,9%.

La répartition des dépenses est la suivante :

VOIRIE DEPARTEMENTALE 2021	BUDGET VOTE 2021 (euros)	DEPENSES REALISEES 2021 (euros)	% Dépenses réalisées	% Budget voté	DEPENSES REALISEES 2020 (euros)	% Evolution dépenses par rapport à 2020
DEPENSES TOTALES	17 826 468,49	17 699 334,08		99,29	20 460 746,13	-13,50
A - DEPENSES OBLIGATOIRES	2 899 128,49	2 772 114,93	15,66	95,62	2 809 639,33	-1,34
Investissement Matériel et Parc	1 435 420,49	1 323 004,73	7,48	92,17	1 871 311,95	-29,30
Frais d'Etudes	865 900,00	853 825,87	4,82	98,61	581 717,32	46,78
Terrains de voirie	46 525,00	44 003,82	0,25	94,58	71 148,20	-38,15
Réparations de voirie	551 283,00	551 280,51	3,11	100,00	285 461,86	93,12
B - DEPENSES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	7 002 371,10	7 002 260,41	39,56	100,00	8 590 442,41	-18,49
Sauvegarde des Ouvrages d'Art	2 329 563,10	2 329 539,64	13,16	100,00	2 015 276,87	15,59
Sécurité routière	1 917 754,00	1 917 669,74	10,83	100,00	1 925 571,43	-0,41
Travaux imprévus et Urgents	2 755 054,00	2 755 051,03	15,57	100,00	4 649 594,11	-40,75
C - TRAVAUX NEUFS D'AMELIORATION DU RESEAU	7 460 761,90	7 460 751,94	42,16	100,00	9 060 664,39	-17,66
Travaux neufs sur itinéraires	5 085 801,90	5 085 798,92	28,74	100,00	3 701 722,20	37,39
Grosses interventions sur Ouvrages d'Art	2 048 523,00	2 048 516,90	11,57	100,00	4 344 693,93	-52,85
Travaux neufs sur réseau local	126 437,00	126 436,12	0,72	96,21	864 248,26	-85,37
Plan de modernisation des itinéraires	200 000,00	200 000,00	1,13	100,00	150 000,00	33,33
AUTRES – Annulation titres émis exercice antérieur (DSID 2020)	464 207,00	464 206,80	2,62	100,00		

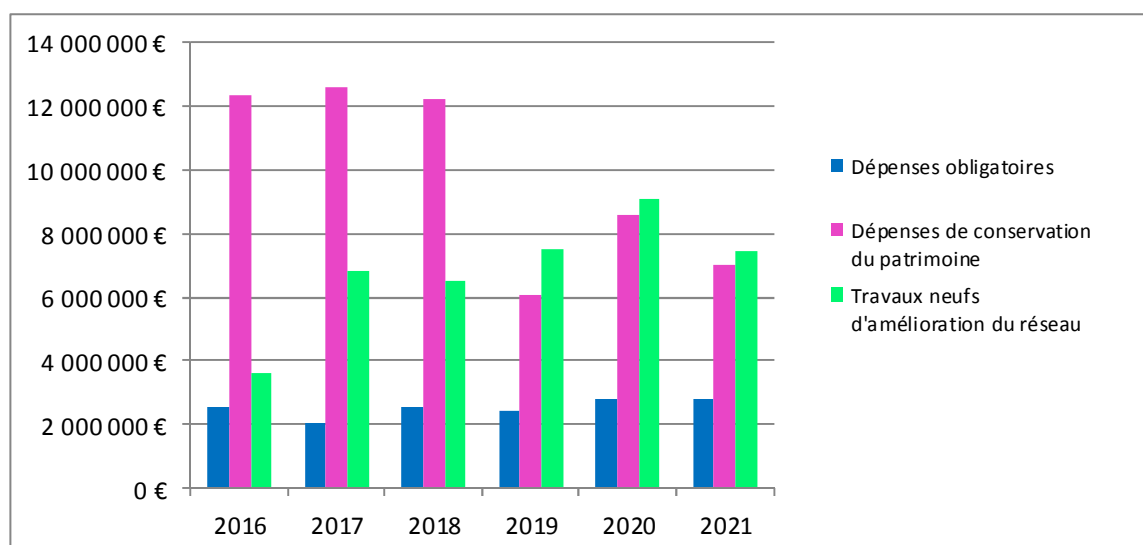
Les travaux neufs d'amélioration du réseau constituent comme en 2020 la catégorie des dépenses la plus forte (42%) bien qu'en diminution de 17%.

Les actions menées dans le cadre de la conservation du patrimoine constituent la deuxième catégorie de dépenses la plus significative (39%) également en diminution de 18%.

Ci-après les dépenses les plus conséquentes réalisées en 2021 sur les travaux neufs d'amélioration du réseau :

- Travaux neufs sur itinéraires (réseau structurant)	
• RD 900 La Rochaille sécurisation murs et mise en sécurité	2 651 895,89 €
• RD 908 rectification de Montgros	866 398,78 €
• RD 900 affaissement Saint Vincent	477 949,29 €
• RD 4202 opération sécurité Entrevaux	410 399,81 €
• RD 952/RD17 carrefour Point Sublime Rougon	258 130,90 €
- Grosses interventions sur ouvrages d'art	
• RD 900a pont des Tuves	786 088,27 €
• RD 13 pont des Jouvencelles Limans	457 831,54 €
• RD 4a réfection pont des Mées sur la Durance	347 249,23 €
• RD 907 pont sur la Durance Manosque	203 633,11 €
- Travaux neufs sur réseau local	
• RD 950/13 sécurisation carrefour Limans	126 436,12 €
- Travaux neufs sur RN - CPER	200 000,00 €

Evolution des dépenses d'investissement de 2016 à 2021



Pour mémoire 5,5M€ de dépenses de conservation du patrimoine ont été basculés en fonctionnement à compter de 2019.

En 2021, le budget inscrit **en recettes d'investissement** s'élève à 2 435 073,00 € pour un montant de titres émis de 3 722 387,85 €, soit un taux de réalisation de 152,34%. Les recettes ont progressé de 610 091,55 € par rapport à l'exercice 2020, soit une augmentation de 19,6%.

Ce taux de réalisation s'explique par le versement en fin d'année par l'Etat d'une avance au titre du Contrat Avenir Montagnes Investissement - France Relance pour les travaux de mise en sécurité de la rd 900 La Rochaille d'un montant de 1,5 M€ prévu au budget 2022.

Les autres montants de recettes les plus significatifs concernent :

- Participation de l'Etat sur les radars automatiques soit 410 836,00 €.
- Participation de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement des départements DSID 2020 pour 895 633,20 € et DSID 2021 pour 399 960,00 €.
- Réémission de titres DSID émis en 2020 suite à leur annulation pour réimputation pour un montant de 464 206,80 €.

I. LES BATIMENTS ET LA LOGISTIQUE

Le montant total des **dépenses de fonctionnement** réalisées au titre de l'exercice 2021 est de 3 994 647 € avec un taux de réalisation de 81%.

Elles concernent l'ensemble des secteurs patrimoine, éducation, restauration scolaire, culture, garage et moyens généraux.

Elles ont diminué de 152 460 € par rapport à celles de l'exercice 2020 (4 147 107 €), soit - 3,68%.

Le montant total des dépenses de fonctionnement non réalisées au titre de l'exercice 2021 est de 913 901 € et représentent 18,62% du budget voté.

Les dépenses principales portent sur :

- l'achat de fournitures administratives pour un montant de 57 298 €, elles étaient de 51 109 € en 2020, soit une augmentation de 12,11% ;
- les locations mobilières pour un montant de 23 169 €, elles étaient de 14 971 € en 2020, soit une augmentation de 54,76% ;
- la maintenance pour les bâtiments et le matériel pour un montant de 278 003 €, elles étaient de 268 329 € en 2020, soit une augmentation de 3,48% ;
- les frais d'affranchissement pour un montant de 147 137 €, elles étaient de 162 154 € en 2020, soit une diminution de 9,27% ;
- les frais de nettoyage des locaux pour un montant de 526 637 €, elles étaient de 591 543 € en 2020, soit une diminution de 10,97% ;
- l'achat des vêtements haute visibilité, de travail et des équipements de protection individuelle pour un montant de 103 975 €, elles étaient de 137 228 € en 2020, soit une diminution de 24,23% ;
- les contrats de prestations de service dans le cadre du contrat de performance énergétique (CPE) pour les 16 collèges du Département pour un montant de 571 227 €, elles étaient de 563 595 € en 2020, soit une augmentation de 1,35% ;
- les dépenses de fluides (eau, électricité, combustibles...) pour un montant de 1 211 581 €, elles étaient de 1 197 602 € en 2020, soit une augmentation de 1,17% ;
- l'achat de fournitures diverses (entretiens, petits équipements, produits pharmaceutiques pour pandémie COVID-19) pour un montant de 131 083 €, elles étaient de 271 786 € en 2020, soit une diminution de 51,77% ;
- les dépenses de loyers et charges locatives pour un montant de 276 313 €, elles étaient de 234 900 € en 2020, soit une augmentation de 17,63% ;

- les frais d'entretien des bâtiments pour un montant de 343 704 €, elles étaient de 262 426 € en 2020, soit une augmentation de 30,97% (dépenses variables selon les dépannages réalisés) ;
- les dépenses pour les taxes foncières et autres impôts pour un montant de 257 892 €, elles étaient de 256 815 € en 2020, soit une augmentation de 0,42% ;
- les autres frais divers (alimentation, honoraires, réceptions, imprimés...) pour un montant de 52 742 €, elles étaient de 113 890 € en 2020, soit une diminution de 53,69%.

Pour le garage les dépenses concernant les véhicules gérés par le service des moyens généraux s'élèvent à 13 887 € contre 12 192 € en 2020.

Le montant total des **recettes de fonctionnement** réalisées au titre de l'exercice 2021 est de 10 027 640 € avec un taux de réalisation de 100%.

Elles ont augmenté de 8 361 272 € par rapport à celles de l'exercice 2020 (1 666 368 €), soit +501,77% (contrat de concession des gendarmeries pour 9 M€).

Les recettes principales portent sur :

- la redevance des loyers, notamment 21 gendarmeries, les locaux de l'agence DDT de Manosque, les locaux de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) à Digne-les-Bains, le refuge du col d'Allos, les logements de fonction loués aux agents des maisons techniques et du CTRD, pour un montant annuel de 883 837 € ;
- le recouvrement des charges (eau, électricité, nettoyage) de la MDPH, de l'association des Gîtes de France des Alpes-de-Haute-Provence, du SDIS, du GRETA, des logements concédés (CTRD, DGS, Archives, collèges) pour un montant de 49 777 € ;
- les recouvrements divers pour un montant de 40 788 € (récupération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de remboursement d'eau, d'électricité, de gaz, de taxe foncière) ;
- les produits divers pour un montant de 32 838 € (remboursement du P1 dans le cadre du marché du CPE des collèges par SOGETHA) ;
- les produits exceptionnels divers pour un montant de 9 M€ dans le cadre du contrat de concession des gendarmeries ;
- autres participations de la Région Sud pour un montant de 20 400 € (dotation pour l'achat de masques dans le cadre de la pandémie COVID-19).

Le montant total des **dépenses d'investissement** réalisées au titre de l'exercice 2021 est de 7 954 818 € avec un taux de réalisation de 82 %.

Elles ont augmenté de 1 170 599 € par rapport à celles de l'exercice 2020 (6 784 219 €), soit + 17,25 %.

Pour les bâtiments scolaires hors subventions :

La non réalisation des crédits, d'un montant de 771 309 €, porte sur les opérations suivantes :

- 234 294 € Collège Maria Borrély à Digne les Bains.
Pour le gymnase : travaux terminés.
Pour l'extension : projet suspendu puis relancé au vu de la mise à jour de l'étude de démographie scolaire.
- 49 550 € Collège du Mont d'Or à Manosque : projet suspendu puis relancé au vu de la mise à jour de l'étude de démographie scolaire.
- 9 220 € Collège JMG Itard à Oraison : projet lancé en fin d'année.
- 80 127 € Collège P. Girardot à Sainte Tulle : projet d'extension de l'externat abandonné.
Travaux limité à la demi-pension.

- 384 217 € Programme de Modernisation des collèges : économies réalisées sur le programme, et quelques dossiers à terminer en 2022.
- 10 000 € Etudes et Diagnostic des Collèges : besoin limité.

Pour les bâtiments hors collèges et subventions :

La non réalisation des crédits, d'un montant de 474 740 €, porte sur les opérations suivantes :

- 252 811 € Programmes bâtiments administratifs hors AP spécifiques : retard dans la réalisation de certaines opérations pour des mises au point technique ou des problèmes de planification et économies réalisées sur les travaux.
- 10 000 € Etudes de programmation des bâtiments administratifs : besoin limité.
- 10 000 € Bourse du travail Bd Victor Hugo à Digne-les-Bains : opération reportée.
- 5 435 € Aménagement de l'Hôtel de Police à Digne-les-Bains : Fin de chantier.
- 50 000 € Section aérienne Gendarmerie à Aiglun : opération reportée en attente de décision de l'assurance.
- 72 042 € Schéma Directeur Energie des bâtiments : retard sur les études.
- 50 000 € CI de St André les Alpes : opération lancée en fin d'année.
- 15 128 € CMS de St André les Alpes : opération lancée en fin d'année.
- 6 323 € Programme d'investissement dans les gendarmeries : lié aux dépenses réelles de travaux.
- 3 000 € Dépôts et cautionnements non versés (dépôt de garantie sur location) : crédits non nécessaires.

Pour les bâtiments culturels :

La non réalisation des crédits, d'un montant de 441 234 €, porte sur les opérations suivantes :

- 179 304 € Extension des Archives Départementales : retard pris sur les études.
- 50 709 € Performance Energétique au Centre d'Astronomie de St Michel : retard pris sur les mises au point finales techniques et budgétaires.
- 63 960 € Village préhistorique au musée de Quinson : Fin de chantier décalé début 2022.
- 60 000 € Muséographie au musée de Quinson : études reportées en 2022.
- 64 924 € Muséographie au musée de Salagon : Fin de chantier décalé début 2022.
- 22 338 € Agencement des jardins au musée de Salagon : études reprogrammées en 2022.

Service des moyens généraux :

La non réalisation des crédits, d'un montant de 30 058 €, concerne la commande d'un véhicule en fin d'année, à payer en 2022.

Le montant total des **recettes d'investissement** réalisées au titre de l'exercice 2021 est de 268 281 € avec un taux de réalisation de 19,69%.

Elles ont diminué de 995 394 € par rapport à celles de l'exercice 2020 (1 263 675 €), soit -78,77%.

Les recettes principales portent sur :

- 4ème acompte et solde de la subvention du SGAMI relative à l'acquisition et l'aménagement du bâtiment des Mutuelles du soleil à Digne-les-Bains en Hôtel de Police de 112 000 €.
- 2ème acompte et solde de la subvention de la commune de Digne-les-Bains relative à l'acquisition et l'aménagement du bâtiment des Mutuelles du soleil à Digne-les-Bains en Hôtel de Police de 150 000 €.
- Vente du bâtiment le «vieux castel» à la commune de Bevons (16^{ème} annuités) de 5 831 €.

LES BUDGETS ANNEXES

En 2021, le Département disposait de 3 budgets annexes :

- le musée de Salagon,
- le musée de préhistoire des gorges du Verdon à Quinson,
- le laboratoire départemental vétérinaire.

Ces 3 budgets annexes ont été créés pour suivre des opérations soumises à TVA (ventes des billets et des boutiques pour les musées, frais d'analyses pour le laboratoire).

Les dépenses de personnel liées à ces activités sont imputées sur les budgets annexes, c'est pourquoi ils sont toujours déficitaires. Le déficit est couvert par une subvention d'équilibre du budget principal. Cette subvention d'équilibre est prise en charge par la direction des finances et des affaires juridiques.

En 2021, la subvention d'équilibre s'est élevée à 1 686 466,04 € dont :

693 292,60 € pour le musée de Salagon (676 219,97 € en 2020),
565 985,29 € pour le musée de Quinson (601 733,03 € en 2020),
427 188,15 € pour le laboratoire départemental vétérinaire (476 526,39 € en 2020).

A. LE MUSEE DE SALAGON

Les dépenses totales 2021 s'élèvent à 989 960,04 €, dont 31 285,59 € en investissement et 958 674,45 € en fonctionnement.

La subvention nécessaire à l'équilibre du budget s'est élevée à 693 292,60 €.

Le budget voté au titre des ressources humaines pour 2021 était de 723 481 €. Il a été consommé à hauteur de 98%.

Les dépenses totales se sont élevées à 710 675 €, contre 650 124 € en 2020, soit une hausse de 9.31%.

Cette hausse est pour partie liée à la rémunération d'apprentis et d'emplois aidés sur le budget du musée, contrairement aux années précédentes.

Les recettes s'élèvent à 923 € et correspondent à la part agents des chèques déjeuner.

Les dépenses de fonctionnement

Budget total 2021 :	150 200 €
Budget réalisé 2021 :	116 446 €
Taux d'exécution	77.53 %

Commentaires sur les faibles taux de réalisation, en-dessous de 50 %

- Entretien et réparation sur biens mobiliers (1 600 € soit 33,9% du budget prévu) : variable en fonction des besoins de réparation.
- Plantation d'arbres et d'arbustes (1 000 €, 23,2% de taux de consommation) : pas de nouveaux projets de plantations pour 2021.

- Investissement (10 608 € / 43,4%) : le projet de construction d'un abri à tracteurs en contre-bas de la chênaie blanche n'a pu être mené à terme. Il est reporté à 2022.

Les recettes de fonctionnement

Types de recettes	Budget voté (€)	Budget réalisé (€)	Taux ex. 2021	Taux ex. 2020
Billetterie (chap 70/7062 et 7083)	82 000 €	81 528 €	99,42 %	90,30 %
Librairie/boutique (chap 70/7088)	78 000 €	56 011 €	71,81 %	87 %
Subventions diverses reçues pour les actions menées par le musée	34 000 €	31 000 €	91,18 %	112 %
Total	194 000 €	168 539 €	86,88 %	

Pour la billetterie, les recettes de 81 528 € perçues par le musée pour un budget voté de 82 000 € concernent les entrées individuelles, les visites de groupes d'adultes et de scolaires, les animations individuelles, la location diverse pour les séminaires et la location d'espace (m² pour les animations grand public, location de l'église pour des concerts et des expositions).

Pour rappel, en 2020 concernant la billetterie, le budget réalisé a été de 71 343 € pour un budget voté de de 78 966 €.

Pour la librairie/boutique, les recettes de 56 011 € perçues par le musée de Salagon pour un budget voté de 78 000 € concernent la vente de livres et de produits locaux dans le thème du musée. En 2020 concernant la librairie/boutique le budget réalisé a été de 57 986 € pour un budget voté de 66 650 €.

Concernant les subventions perçues par le musée, il s'agit principalement de dossiers concernant les animations grand public, la médiation scolaire, l'organisation des séminaires et des formations comme le PCI (patrimoine culturel immatériel). Il y a un décalage entre l'inscription d'une subvention et son encaissement.

21 000 du Ministère de la Culture pour la recherche
5 000 de la DRAC PACA (au lieu de 10 000 demandés)
5 000 de la Région Sud, dossier APERLAC, subvention plus ancienne

Les dépenses d'investissement

Budget total voté (€) :	40 600 €
Budget réalisé (€):	29 580 €
Taux d'exécution	73 %

Les crédits d'investissement ont servi au renouvellement du matériel d'entretien des jardins, aux travaux d'amélioration des jardins, à l'achat de matériel de muséographie.

L'achat d'œuvres d'art pour l'enrichissement des collections muséales (à hauteur de 6 000 €, herbiers de l'artiste Marinette Cueco, exposition 2021 « Jardin Silencieux ») n'a pu se concrétiser sur l'exercice 2021 en raison d'un blocage administratif. Si cela avait été le cas, le taux de réalisation aurait été de 87%.

L'achat a fait l'objet d'une demande de report de crédits, non validé. Ces crédits seront demandés au budget supplémentaire 2022.

B. LE MUSEE DE PREHISTOIRE DES GORGES DU VERDON DE QUINSON

Les dépenses totales s'élèvent à 1 059 625,76 €, dont 3 099,56 € en investissement et 1 056 526,20 € en fonctionnement. La subvention nécessaire à l'équilibre du budget s'est élevée à 565 985,29 €.

Le budget voté au titre des ressources humaines pour 2021 était de 842 786 €. Il a été consommé à hauteur de 98,3%.

Les dépenses totales se sont élevées à 828 203 €. Il s'agit d'une augmentation de 6,25% par rapport à 2020 (779 480 €).

Cette augmentation est quasi exclusivement liée à un recours plus important à des contractuels, compte tenu de la nécessité de remplacer plusieurs agents d'accueil en arrêts maladie.

Les recettes s'élèvent à 923 € et correspondent à la part agents des chèques déjeuner.

Les dépenses de fonctionnement

Le contexte incertain lié à la crise sanitaire a amené le Musée à une gestion prudente et rigoureuse des dépenses.

Budget total voté (€) :	169 650 €
Budget réalisé (€):	122 996 €
Taux d'exécution	72,50 %

Les recettes de fonctionnement

Par ailleurs, le taux de réalisation des recettes est satisfaisant malgré la période de fermeture du Musée (1^{er} février au 19 mai 2021) et la baisse significative de la fréquentation par rapport à des années de fonctionnement optimal.

Types de recettes	Budget voté (€)	Budget réalisé (€)	Taux ex. 2021	Taux ex. 2020
Billetterie (chap 70/7062 et 7083)	231 000 €	294 705 €	127,58 %	96,56 %
Librairie/boutique (chap 70/7088)	105 000 €	114 207 €	108,77 %	96,49 %
Subventions diverses pour les actions menées par le musée	6 000 €	0 €	0 %	0 %
Total	342 000 €	408 912 €	119,56 %	78,87 %

Le contexte sanitaire subi depuis 2020 a pu être un frein quant à la réalisation des objectifs recettes votés. Si en 2020, les objectifs n'ont pas été atteints, il n'en est pas de même pour 2021 malgré une fermeture du mois de février à mai.

La subvention mentionnée dans le BP n'a pas été demandée. En l'absence de Direction, les projets de demande de subvention n'ont pas été suivis.

Les dépenses d'investissement

Budget total voté (€) :	35 000 €
Budget réalisé (€):	1 900 €
Taux d'exécution	5,43 %

Ce taux de réalisation très bas s'explique par une absence de Direction longue au sein du Musée. Ce contexte n'a pas été favorable au développement de projets nécessitant de l'investissement.

C. LE LABORATOIRE DEPARTEMENTAL VETERINAIRE

Les dépenses totales s'élèvent à 867 864,26 €, dont 53 684,06 € en investissement et 814 180,20 € en fonctionnement. La subvention nécessaire à l'équilibre du budget s'est élevée à 427 188,15 €.

Le budget voté au titre des ressources humaines pour 2021 était de 696 700 €. Il a été consommé à hauteur de 92,4%.

Les dépenses totales se sont élevées à 643 959 €, contre 607 886 € en 2020, soit une augmentation de 5,93%.

La hausse est quasi exclusivement liée au paiement d'une indemnité de licenciement d'un montant de 32 158 € pour un agent du laboratoire.

Aucune recette n'a été encaissée par la DRH sur le budget annexe du laboratoire au cours de l'exercice 2021.

GLOSSAIRE

AC :	Allocation compensatrice
AED :	Aides éducatives à domicile
AEMO :	Aides éducatives en milieu ouvert
AIS :	Allocations individuelles de solidarité
AMO :	Assistant à maîtrise d'ouvrage
ANEM :	Association nationale des élus de la montagne
APA :	Aide personnalisée d'autonomie
APRE :	Allocation personnalisée de retour à l'emploi
BOAMP :	Bulletin officiel des annonces de marchés publics
CAE :	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAF :	Caisse d'allocations familiales
CAFI :	Conférence des Alpes Franco-Italienne
CAMSP :	Centres d'action médico-sociale précoce
CBNA :	Conservatoire botanique national Alpin
CCAS :	Centre communal d'action sociale
CCIT :	Chambre de commerce et d'industrie territoriale
CDAG :	Centres de dépistage anonyme et gratuit
CDDI :	Contrat a durée déterminée d'insertion
CSF :	Contrôle service fait
CIE :	Contrat initiative emploi
CLIC :	Centre local d'information et de coordination
CMU :	Couverture maladie universelle
CNAS :	Comité national d'action sociale
CNFPT :	Centre national de la fonction publique territoriale
CNSA :	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CODERPA :	Comité départemental des retraités et des personnes âgées
COFOR	Communes forestières
COFRAC :	Comité français d'accréditation
CTRD :	Centre technique routier départemental
CVAE :	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DCP :	Dispositif de compensation péréquée
DCRTP :	Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DDCSPP :	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DDEC :	Direction départementale d'équipement des collèges
DDT :	Direction du développement des territoires
DFM :	Dotations de fonctionnement minimale
DGD :	Dotations générales de décentralisation
DGE :	Dotations globales d'équipement
DGF :	Dotations globales de fonctionnement
DIG :	Déclaration d'intérêt général
DIRECCTE :	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi
DLVA :	Durance Lubéron Verdon Agglomération
DMTO :	Droits de mutation à titre onéreux
DPU :	Dotations de péréquation urbaine
DRAC :	Direction régionale des affaires culturelles
DSID :	Dotations de soutien à l'investissement des départements
EHPAD :	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EID :	Entente interdépartementale de démoustication
EIE :	Espace info énergie
EMALA :	Equipe mobile académique de liaison et d'animation
EPLA :	Etablissement public local d'enseignement
FAJ :	Fonds d'aide aux jeunes
FB :	Foncier bâti
FCTVA :	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
FEADER :	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER :	Fonds européen de développement régional

FIPHFP :	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
FMDI :	Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion
FNGIR :	Fonds national de garantie individuelle des ressources
FRAC :	Fonds régional d'art contemporain
FSE :	Fonds social européen
FSL :	Fonds de solidarité pour le logement
GIP :	Groupement d'intérêt public
GVT :	Glissement vieillesse technicité
IFER :	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
MDPH :	Maison départementale des personnes handicapées
MECS :	Maisons d'enfants à caractère social
MNA :	Mineurs non accompagnés
MSA :	Mutualité sociale agricole
OPAH :	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
PACA THD :	Syndicat mixte ouvert très haut débit
PAT :	Prime d'aménagement du territoire
PCET :	Plan climat énergie territorial
PCH :	Prestation de compensation du handicap
PDI :	Programme départemental d'insertion
PDIPR :	Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées
PDR :	Programme de développement culturel
RAP :	Redevance archéologique préventive
RFF :	Réseau ferré de France
RIS :	Relais information service
RSA :	Revenu de solidarité active
SAAD :	Service d'accueil et d'accompagnement à domicile
SAASED :	Service d'accueil d'accompagnement et de soutien éducatif à domicile
SARE :	Service d'accompagnement de rénovation énergétique
SATESE :	Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration
SDE04 :	Syndicat départemental d'énergie des AHP
SDEA :	Schéma départemental des enseignants artistiques
SDEM :	Section départementale d'économie montagnarde
SDIS :	Service départemental d'incendie et de secours
SGAR :	Secrétariat général pour les affaires régionales
SICS :	Service immobilier à caractère social
SLIM :	Service local de maîtrise de l'énergie
SMAP :	Syndicat mixte d'aménagement de Pra-loup
SMVA :	Syndicat mixte du Val d'Allos
SNPPE :	Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance
SPIE :	Service public d'insertion et d'emploi
TA :	Taxe d'aménagement
TCFE :	Taxe sur la consommation finale d'électricité
TDENS :	Taxe départementale sur les espaces naturels sensibles
TICPE :	Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques
TISF :	Technicien d'intervention sociale et familiale
TSCA :	Taxe spéciale sur les conventions d'assurance
UPC :	Unité de préparation culinaire

ANNEXE

ETATS DE REALISATIONS PAR SECTEUR